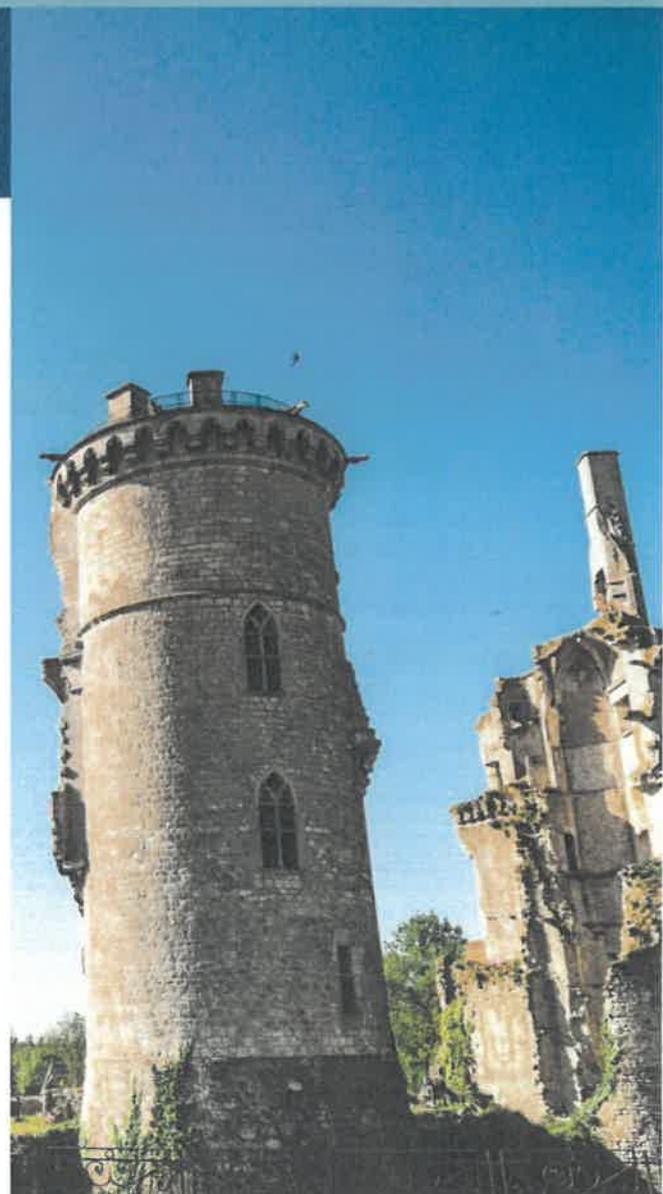


# CONVENTION CADRE PETITES VILLES DE DEMAIN

## MEHUN-SUR-YÈVRE

### AVENANT 1



## Convention-cadre

### Entre

**La commune de Mehun-sur-Yèvre,**

Représentée par son Maire, Monsieur Jean-Louis SALAK ;

Désignée ci-après par « Mehun-sur-Yèvre »,

**La Communauté d'agglomération Bourges Plus,**

Représentée par sa Présidente, Madame Irène FELIX ;

Désignée ci-après par « Bourges Plus »,

D'une part,

### Et

**L'Etat,**

Représenté par Le Préfet, Monsieur Maurice BARATE ;

Désigné ci-après par « L'Etat »,

**La Région Centre-Val de Loire,**

Représentée par Le Président, Monsieur François BONNEAU ;

Désignée ci-après par « La Région »,

**Le Département du Cher,**

Représenté par Le Président, Monsieur Jacques FLEURY ;

Désigné ci-après par « Le Département »,

D'autre part,

**Est convenu ce qui suit :**

## Tables des matières

<b>Article 1 – Objet de la convention cadre .....</b>	<b>5</b>
Présentation du territoire signataire et de ses dispositifs présents : .....	5
1.1 Présentation du territoire signataire .....	6
1.2 Principaux enjeux .....	6
1.3 Présentation de la commune de Mehun-sur-Yèvre.....	7
1.3.1 Espaces publics et mobilités .....	9
1.3.2 Parc immobilier et patrimoine .....	10
1.3.3 Environnement.....	12
1.3.4 Commerces – Services – Equipements .....	14
<b>Article 2 – Les ambitions du territoire.....</b>	<b>16</b>
2.1 A l'échelle intercommunale .....	16
2.2 A l'échelle de la commune de Mehun-sur-Yèvre .....	17
<b>Article 3 - Les orientations stratégiques.....</b>	<b>18</b>
<b>Article 4 – Le plan d'action .....</b>	<b>18</b>
<b>Article 5 – Modalités d'accompagnement en ingénierie .....</b>	<b>19</b>
<b>Article 6 – Engagements des partenaires.....</b>	<b>20</b>
6.1 Dispositions générales concernant les financements .....	20
6.2 L'EPCI signataire .....	20
6.3 L'Etat, les établissements et opérateurs publics .....	21
6.4 Engagement de la Région.....	22
6.5 Engagement du Département.....	22
6.6 Engagement des autres opérateurs publics.....	23
6.6.1 – La Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Cher et la Chambre de Commerce et d'Industrie du Cher .....	23
6.6.2 – Les bailleurs sociaux .....	23
6.7 Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques .....	23
6.8 Maquette financière .....	24
<b>Article 7 – Gouvernance du programme Petites villes de demain.....</b>	<b>24</b>
<b>Article 8 – Suivi et évaluation du programme.....</b>	<b>25</b>
<b>Article 9 – Résultats attendus du programme .....</b>	<b>25</b>
<b>Article 10 – Utilisation des logos .....</b>	<b>26</b>
<b>Article 11 – Entrée en vigueur, durée de la convention et publicité .....</b>	<b>27</b>
<b>Article 12 – Evolution et mise à jour du programme .....</b>	<b>27</b>
<b>Article 13 – Résiliation du programme.....</b>	<b>27</b>
<b>Article 14 – Traitement des litiges.....</b>	<b>27</b>

## Avenant 1 à la convention-cadre Petites Villes de Demain

L'avenant 1 a pour objet d'ajuster et de compléter le projet de développement et de revitalisation du centre-ville de Mehun-sur-Yèvre tel qu'il est traduit dans le plan d'action pluriannuel, conformément aux orientations stratégiques en vue de la redynamisation de Mehun-sur-Yèvre.

Les compléments apportés à la convention ont été abordés et validés par les partenaires lors du Comité de Pilotage annuel Petites Villes de Demain, qui s'est déroulé le 6 juin 2024. Le projet d'avenant a également été envoyé aux partenaires pour avis, du 19 août au 12 septembre 2024.

Cet avenant a été approuvé par le Conseil Municipal de la Ville de Mehun-sur-Yèvre en date du

Cet avenant a été approuvé par le Conseil Communautaire de la Communauté d'agglomération Bourges Plus en date du

### Apports du présent avenant :

- Corrections, à la marge, de la convention.
- Intégration de nouvelles actions au programme de revitalisation :

Action	Dénomination de l'action
Axe 1 : Lutter contre la vacance commerciale et densifier l'environnement économique de proximité.	
1.3	Charte sur les devantures commerciales, artisanales et les enseignes (page 33).
1.4	Commerce éphémère (page 34).
Axe 2 : Lutter contre la vacance de l'habitat et développer une offre attractive de l'habitat.	
2.4	Dispositif d'aide à la rénovation de façade (pages 39-40).
Axe 3 : Développer l'attractivité et étoffer l'offre touristique	
3.7	Valorisation du Château-musée Charles VII (pages 50-51).
3.8	La culture et l'art dans les espaces publics (page 52).

- Fusion des actions 4.1 et 4.3 de la convention PVD sous la dénomination suivante :

Action	Dénomination de l'action
Axe 4 : Améliorer le cadre de vie et encourager les mobilités alternatives.	
4.2	La nature en ville (pages 54-55).

- L'ensemble des objectifs des fiches actions a été modifié, puisqu'ils se trouvent désormais sous forme de phrases et non plus sous forme de tirets.
- Les indicateurs des fiches actions ont été précisés et affinés.
- La maquette financière a été précisée et/ou complétée.

Les modifications apportées alimentent la stratégie de revitalisation et facilitent la mise en œuvre et l'évaluation des actions du programme.

## Préambule

Le programme Petites Villes de demain donne aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, respectueuses de l'environnement, où il fait bon vivre.

Cette démarche s'inscrit directement dans le cadre des contrats territoriaux de relance et de transition écologique.

Ce programme constitue une boîte à outils au service des territoires, dans le cadre du plan de relance et de la conduite des grandes transitions économiques, écologiques, numériques, et démographiques.

La nécessité de conforter efficacement et durablement le développement des territoires couverts par le programme Petites villes de demain appelle à une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués.

## Article 1 – Objet de la convention cadre

Le programme Petites villes de demain doit permettre aux petites centralités d'accélérer leur transformation pour répondre à leurs enjeux actuels et futurs, en leur proposant une offre de service « sur mesure » mobilisable en fonction de leurs besoins. De plus, le programme favorise l'échange d'expériences et le partage de bonnes pratiques entre ses parties prenantes, au service des dynamiques territoriales renforcées par le Plan de relance.

Pour réussir ces grandes transitions, le programme Petites villes de demain est enrichi par la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La convention cadre précise les ambitions retenues pour le territoire, son articulation avec le CRTE, et l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés.

La convention précise l'ensemble des engagements des différents partenaires pour la période du programme 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

La commune de Mehun-sur-Yèvre a souhaité s'engager dans le programme Petites villes de demain, selon les termes de la convention d'adhésion en date du 30 août 2021.

### Présentation du territoire signataire et de ses dispositifs présents :

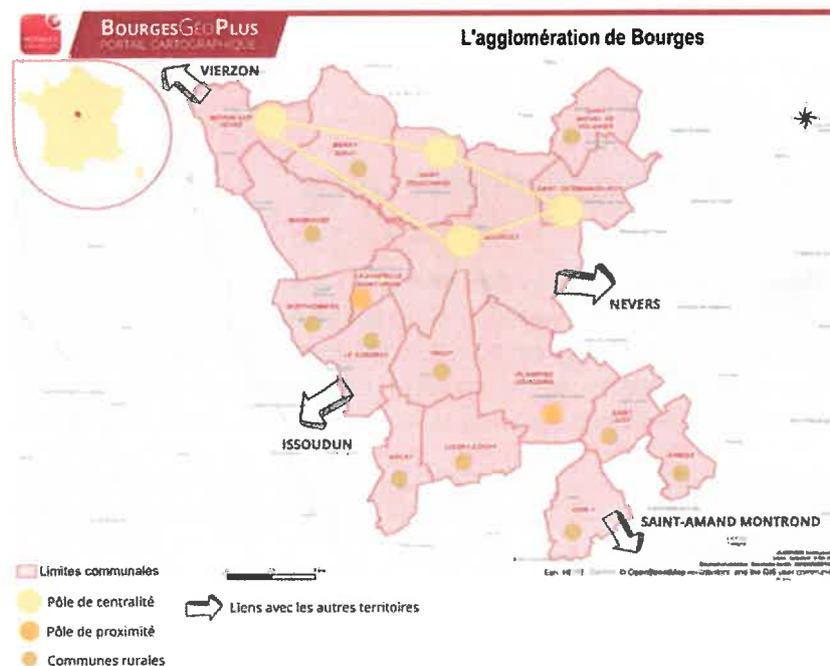
Sur la base du projet de territoire, le programme Petites villes de demain décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme pour le renforcement des fonctions de centralité au bénéfice de la qualité de vie de ses habitants et des territoires alentours, dans une trajectoire

dynamique et engagée dans la transition écologique. Le programme mobilise dans la durée les moyens des partenaires publics et privés.

Le contenu de la présente convention est conçu sur mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est une convention évolutive et pluriannuelle sur la période du programme 2021-2026. Elle fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances et d'impacts, notamment sur ses fonctions de centralité.

## 1.1 Présentation du territoire signataire

La commune de Mehun-sur-Yèvre est identifiée comme étant un pôle de centralité, non seulement par sa démographie et sa position géographique stratégique puisqu'étant située entre Bourges et Vierzon, mais également par l'intérêt économique qu'elle représente.



L'inscription au programme Petites Villes de Demain de Mehun-sur-Yèvre s'inscrit dans cette dynamique et contribue à une organisation spatiale cohérente avec un maillage territorial équilibré et structurant.

Le maillage territorial décliné par le SCoT (pôles de centralité, pôles de proximité, communes rurales) répond au maintien d'un équilibre interne du territoire par la recherche d'une proximité entre emplois, habitats, commerces et services, équipements, loisirs, vie associative et culturelle.

## 1.2 Principaux enjeux

- Renforcer la dynamique commerciale dans le cœur de ville, conforter le maillage économique et commercial.
- Réhabiliter l'habitat ancien et dégradé, diminuer la vacance de logements et développer une offre attractive de l'habitat.

- Valoriser le patrimoine et les espaces publics.
- Adapter le territoire aux enjeux environnementaux, protéger la biodiversité existante et réduire l'impact énergétique.
- Conforter et développer une image attractive de la commune tant pour le développement du tourisme que pour le « bon vivre » local.

### 1.3 Présentation de la commune de Mehun-sur-Yèvre

#### Présentation générale de la commune :

##### Indicateurs sociaux

Située à l'ouest du département du Cher, la commune de Mehun-sur-Yèvre est au centre de l'axe Bourges-Vierzon faisant de son emplacement un lieu stratégique. Répartie sur 24.5km<sup>2</sup>, elle comporte 6 590 habitants début 2022, donc 93 de moins que 2021 ; après une période de quasi-stagnation depuis les années 1970 la ville de Mehun-sur-Yèvre a vu sa population décroître et sa moyenne d'âge augmenter.

##### *Cartographie de Mehun-sur-Yèvre*



Source : SIG, 2023

Le tableau ci-dessous permet de constater la part grandissante des plus anciens sur le territoire, puisqu'en 2019, 35.2% de la population avait plus de 60 ans.

En 2019, d'après l'INSEE, sur 3 687 logements, 3 121 sont des résidences principales, 84 sont des résidences secondaires et 481 des logements vacants soit 13.1% du parc immobilier.

Toujours d'après l'institut français, 78% des logements de la commune datent d'avant 1990 dont 46% avant 1970. Le taux de chômage de 12.4% (2019-INSEE) reste supérieur au niveau national en 2019 qui était de 8.1% (2019-INSEE) et supérieur au département du Cher, 9% (2019-INSEE).

	2008	%	2013	%	2019	%
Ensemble	6 825	100,0	6 804	100,0	6 555	100,0
0 à 14 ans	1 108	16,2	1 062	15,6	887	13,5
15 à 29 ans	1 008	14,8	981	14,4	857	13,1
30 à 44 ans	1 377	20,2	1 211	17,8	1 054	16,1
45 à 59 ans	1 471	21,6	1 451	21,3	1 447	22,1
60 à 74 ans	1 113	16,3	1 239	18,2	1 411	21,5
75 ans ou plus	749	11,0	860	12,6	899	13,7

Source : INSEE, 2022

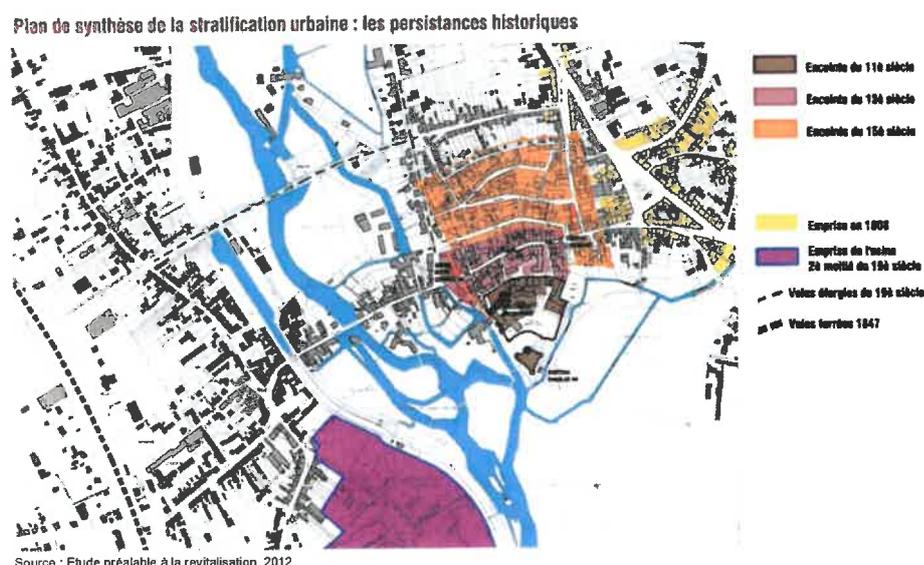
### Indicateurs économiques

Riche d'une cinquantaine d'équipements de proximité (banques, poste, boulangerie, pharmacie, écoles, ...) et une vingtaine d'équipements intermédiaires (gendarmerie, supermarchés, commerces de vêtements / parfum, hôtel, équipements sportifs, ...), la commune est un pôle d'attractivité pour les communes environnantes.

Dans une stratégie de développement économique de la commune, il apparaît bénéfique de recentrer les activités dans le cœur de ville et de densifier un maillage commercial déjà important. La commune, de par son passé industriel, reste un territoire d'industries grâce à de grands groupes présents sur son territoire tels que Pillivuyt, Nexans, Gattefin, ....

### Indicateurs patrimoniaux, environnementaux et touristiques

Caractérisée par un centre historique ancien du XI<sup>ème</sup> siècle avec les monuments emblématiques tels que le Château Charles VII, la Porte de l'Horloge et la Collégiale, la commune a vu ces enceintes s'élargir au fil des siècles (carte ci-dessous).



La forme urbaine atypique est un atout puisque la commune est traversée par l'Yèvre favorisant ainsi l'entrée de la nature en ville grâce aux Jardins du Duc Jean de Berry, le Canal de Berry et l'Arboretum de la Brune. Dans le but de poursuivre les efforts dans l'adaptation au réchauffement climatique et de protection de la biodiversité, il conviendrait de végétaliser

certains axes sources de rétention de chaleur et de favoriser les trames vertes, bleues et noires sur le territoire communal, mais également adapter les modes d'agriculture pratiqués sur le territoire.

L'attractivité touristique de la commune encouragée par les deux éléments précédents a la possibilité d'être dopée par le Canal de Berry à vélo qui traverse la ville. Effectivement, de nombreux aménagements ont été réalisés afin d'accueillir au mieux les visiteurs, et cette dynamique doit être poursuivie en mobilisant toutes les richesses du territoire tels que l'industrie, les arts et l'histoire.

## **Présentation du centre-bourg :**

### **1.3.1 Espaces publics et mobilités**

La commune de Mehun-sur-Yèvre a réalisé de grands travaux d'aménagement dans le cœur de ville en 2019, principalement sur le haut de la rue Jeanne d'Arc et les rues attenantes, le centre historique et la place de la République (lignes vertes sur la carte ci-dessous). Ces aménagements sont de qualité, mais à certains endroits des améliorations pourraient être apportées dans le but de mieux redéfinir les usages de la voirie (stationnement, végétalisation, accessibilité, ...).

Dans un objectif de continuité d'aménagement du cœur de ville, il pourrait être intéressant de poursuivre les aménagements du centre historique afin de favoriser les déplacements alternatifs, mais aussi redynamiser l'habitat et le commerce en cœur de ville.

Les prochains aménagements devront donc porter sur la réfection de certaines voiries, la végétalisation, la mise en accès aux personnes à mobilité réduite (lignes rouges sur la carte ci-dessous) et la poursuite des efforts sur les mobilités alternatives.

La politique touristique et de transition dans les mobilités a permis à la commune d'adapter la voirie aux cyclistes, mais la discontinuité des pistes cyclables tel que sur la D2076 et l'étroitesse de la rue Jeanne d'Arc (double circulation voiture / vélo) obligent à réfléchir à l'ajustement des circuits. La prévention et la règlementation qui ont été mises en place par la commune en termes de limitation de vitesse sur la rue Jeanne d'Arc (20km/h) devront être accompagnées d'outils complémentaires.

Le végétal est présent grâce aux Jardins du Duc Jean de Berry et à des plantations suite aux aménagements, mais les efforts devront être poursuivis afin de lutter contre les îlots de chaleur et l'adaptation au changement climatique.

Des réflexions et des actions autour de la désimperméabilisation des sols dans le cœur de ville et sur les parkings, nouveaux ou à rénover, permettront de réduire les effets de chaleur, faciliter l'entrée des eaux dans les sols, accompagner la biodiversité et limiter les risques d'inondation.

## Caractéristiques des espaces publics et de la mobilité en centre-ville.



### L'essentiel :

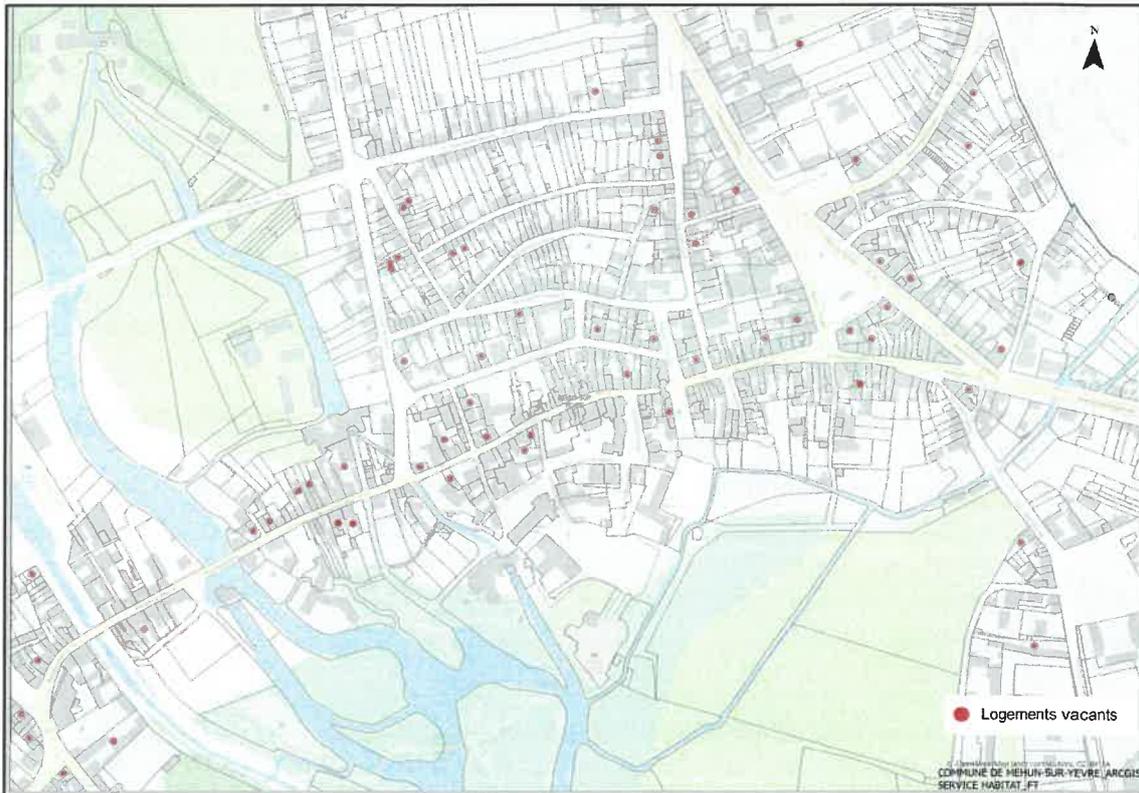
- Poursuivre les travaux d'aménagement afin de favoriser les déplacements alternatifs, améliorer le cadre global de certaines rues et redynamiser l'habitat et le commerce en cœur de ville.
- Adapter le cœur de ville aux enjeux climatiques, énergétiques et de biodiversité.
- La commune de Mehun-sur-Yèvre bénéficie depuis 2023 d'un système de transport en commun à la demande Vita Bus proposé par Agglo Bus.

### 1.3.2 Parc immobilier et patrimoine

#### Logement

- Les logements du centre-ville de Mehun-sur-Yèvre sont pour la majorité des maisons mitoyennes avec un espace extérieur. Ils se situent quelquefois en étage de commerce et sont souvent vacants par manque d'entrées indépendantes.
- Les habitations sont plutôt bien entretenues, hormis dans certaines zones tel qu'entre les deux rives de l'Yèvre. Dans l'ensemble, une rénovation des façades du centre historique serait bénéfique à l'image de la commune et dynamiserait le cœur de ville.
- Pour un total de 64 logements vacants en centre-bourg, l'état du bâti est souvent dégradé, voire, très dégradé à certains endroits. De plus, les bâtiments du centre ancien pourraient être rafraîchis pour les rendre plus engageants. Certains bâtiments nécessiteront de plus gros travaux de réhabilitation et de réduction de la consommation d'énergie.

## Cartographie de la vacance des logements dans le centre-ville de Mehun-sur-Yèvre



Source : Maison de l'Habitat, Direction Habitat et Urbanisme Durable, 2022

### Patrimoine

- La commune de Mehun est riche de son patrimoine bâti, avec son Château Charles VII datant de plusieurs siècles et son parc incitant à la promenade et à la contemplation. La Porte de l'Horloge et la Collégiale sont également un patrimoine emblématique de la ville, ces trois monuments sont classés monuments historiques au même titre que l'ancien Hôtel Charles VII et la façade d'une maison privée rue Fernand Baudry.
- Ce patrimoine a fait l'objet d'une mise en valeur par la commune. Ces efforts seront poursuivis notamment sur la Tour, les salles basses et les remparts du château Charles VII et sur les signalétiques d'information (horaire d'ouverture du château, réservation, tableau d'information des lieux, ...).
- Des travaux d'entretien de la Collégiale (toiture, pierre, porche) favoriseraient l'attractivité touristique et la protection du patrimoine. Une action est à mener à ce titre avec entre autres la Fondation du Patrimoine.
- L'ancien lavoir sur le bord de l'Ainnain et à l'entrée des Jardins du Duc Jean de Berry faisant partie du patrimoine à sauvegarder nécessite des travaux de restauration.
- Un nombre important de petit patrimoine est également visible dans la commune tels que des puits, des façades, de grandes maisons privées, les écluses, ...
- Le patrimoine naturel est une richesse de la commune avec les Jardins du Duc Jean de Berry et l'Arboretum du Moulin de la Brune, mais également avec le Canal de Berry et l'Yèvre.



- Les façades, devantures et enseignes des commerces pourraient apporter un charme non négligeable à la commune. La diversité dans les couleurs, les typologies ainsi que le manque d'encadrement réglementaire et architectural ne favorise pas l'harmonie des rues commerçantes. Un travail est donc à mener avec les propriétaires et occupants des lieux.

### **L'essentiel :**

#### Habitat

- Encourager les habitants à réaliser des travaux sur les façades.
- Remobiliser l'habitat vacant.
- Adapter le parc immobilier aux contraintes énergétiques et environnementales.

#### Patrimoine

- Poursuivre la mise en valeur et les aménagements inhérents aux sites touristiques et réaliser des travaux de restauration.
- Accompagner les commerçants dans la mise en valeur de leurs locaux.

### 1.3.3 Environnement

Mehun-sur-Yèvre possède un riche patrimoine naturel, comprenant notamment les Jardins du Duc Jean de Berry (publics) et l'Arboretum de la Brune (privé), classé Parcs et Jardins de Région Centre – Val de Loire.

Situés en face du château Charles VII, les Jardins du Duc Jean de Berry offrent une promenade dans un cadre bucolique entouré d'éléments naturels : la pierre, l'eau, la faune et surtout la flore.

Le parc est bien aménagé pour les piétons et les cyclistes. Cependant, dans le but de promouvoir la nature, le site pourrait bénéficier d'un parcours nature avec une signalétique appropriée.

Le lavoir, situé à l'une des entrées du parc, pourrait bénéficier d'un aménagement paysager après sa restauration, afin de mettre en valeur ce petit patrimoine historique.



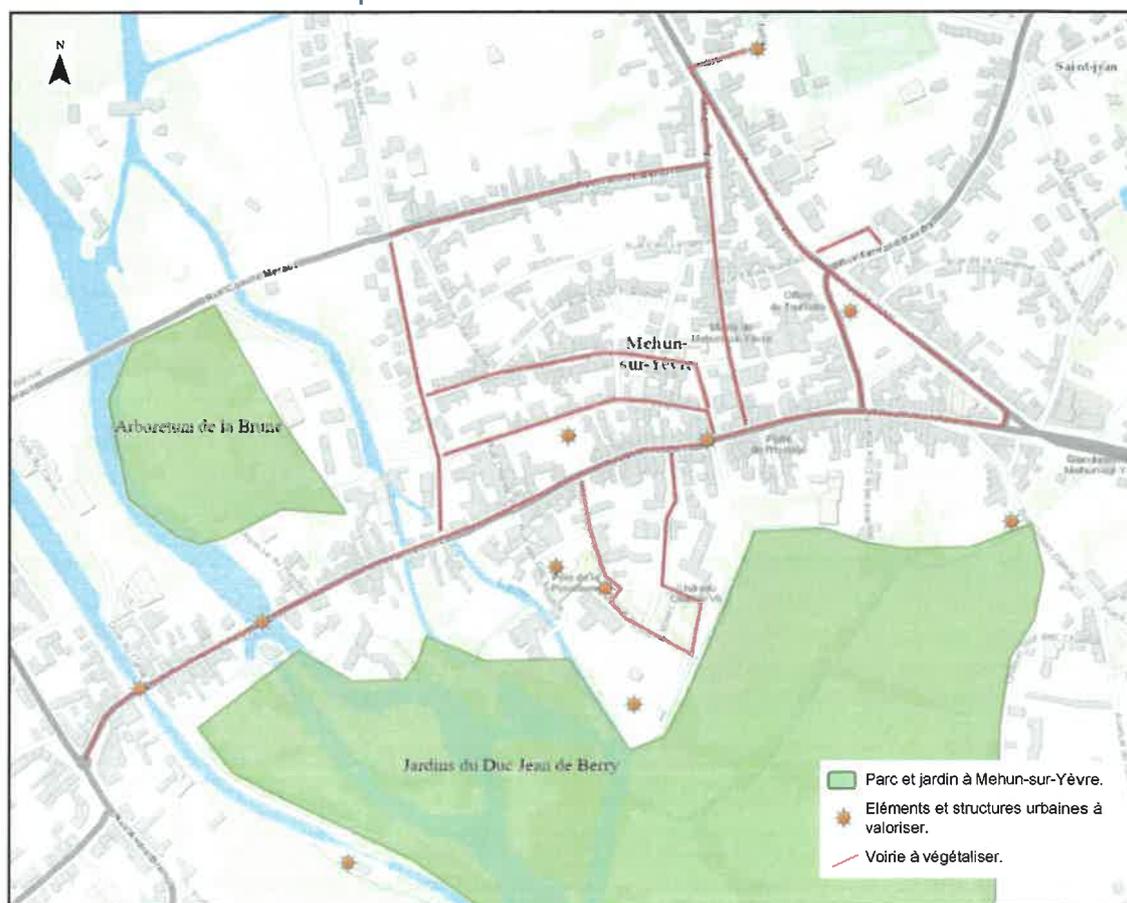
Les marais de Mehun-sur-Yèvre et le Canal de Berry viennent compléter la liste des lieux où la nature est prédominante. La place de la nature en ville doit être confortée pour en faire un véritable axe de revitalisation, notamment autour des éléments naturels caractérisant la commune : la pierre, l'eau et le végétal. La végétalisation des rues vise notamment à faire entrer la nature dans le quotidien de la population, les reconnecter à l'environnement, favoriser la biodiversité, faciliter l'infiltration des eaux pluviales et limiter l'effet de chaleur lors des périodes estivales.



### L'essentiel :

- Réflexions à avoir autour d'une expérience nature dans les Jardins du Duc Jean de Berry grâce à de la signalétique et des parcours naturels.
- Le petit patrimoine doit être préservé, valorisé et le cas échéant, restauré.
- Il faut poursuivre les efforts de végétalisation, de lutte contre les îlots de chaleur, l'imperméabilisation des sols et la préservation de la biodiversité en cœur de ville afin d'anticiper les effets du dérèglement climatique, qui sont déjà visibles.
- L'environnement et le patrimoine doivent être traités conjointement dans l'amélioration du cadre global du cœur de ville, à la fois pour la population et pour les touristes.
- Les contraintes hydrographiques ne doivent pas être négligées puisque l'Yèvre et l'Ainnain sont de potentielles sources d'inondations.

### Éléments patrimoniaux et environnementaux à valoriser



Sources : Service Cœurs de Ville, Direction Habitat et Urbanisme Durable, 2023

### 1.3.4 Commerces – Services – Equipements

Comme abordé au cours de la présentation du territoire, Mehun-sur-Yèvre dispose d'un tissu commercial plutôt dynamique avec 105 cellules commerciales dont 76 en activité en 2022 et des équipements publics nombreux.

#### Equipements publics municipaux :

- *Scolaires et périscolaires* : crèche (en convention avec la CC des Terres du Haut Berry), écoles maternelles, écoles primaires, collège, accueils périscolaires.
- *Sportifs* : gymnases, dojo, stades, piste d'athlétisme, terrains de tennis, espace nautique (en attente de reconstruction), parcours sportif, espace de streetworkout, terrain de boule couvert, parcours kayak, city stade, skate-park.
- *Socio-culturel* : 2 salles publiques (André Malraux, Maurice Genevoix), bibliothèque municipale, Pôle de la Porcelaine, Château Charles VII, Pôle d'Enseignement Artistique.
- *Administratif* : Mairie, gendarmerie, Maison des Solidarités et Cohésion Sociale, Centre Communal d'Action Sociale, Maison France Service, Mission Locale.
- *Tourisme* : Office de Tourisme, camping municipal, aire de camping-car

#### Commerces et services de proximité

- Commerces alimentaires en cœur de ville : boucherie/charcuterie, primeur, boulangerie, épicerie, restaurants/traiteurs/fastfood, produits locaux, poissonnier, superette.
- Commerces non-alimentaires en cœur de ville : fleuristes, bar/tabac, restaurateur de tableaux, concept store, bijouterie/parfumerie, magasin de vélo, habillement, magasin de cigarette électronique, brocante, tapisseur/décorateur, artisans d'art, mercerie.
- Services en cœur de ville : banques, assurances, agences immobilières, coiffeurs, pressing, hôtel, travaux, bar à ongle, opticien, salon de toilettage, tatoueur, gîte.
- Services de santé en cœur de ville : médecins, dentistes, kinésithérapeute, infirmières, sophrologie, pharmacie, laboratoire.
- La diversité dans le tissu économique s'accompagne d'un marché hebdomadaire le mercredi matin sur la place du Général Leclerc (place du château).

Le diagnostic réalisé en 2012 sur la vacance commerciale faisait état de 42 locaux vacants ; dix ans plus tard, en 2022, 17 locaux sont sortis de la vacance. Ceci s'apprécie par une période favorable à la reprise et à la création d'entreprise (2012 – 2018). Cette diminution s'explique également par le changement de destination des locaux commerciaux en habitation, puisque 76% des 17 commerces remobilisés ont été transformés en logements.

Néanmoins, le taux de vacance commerciale reste important puisqu'il s'élève à 27,6% dans le centre-ville en 2022. Ceci est en partie dû à :

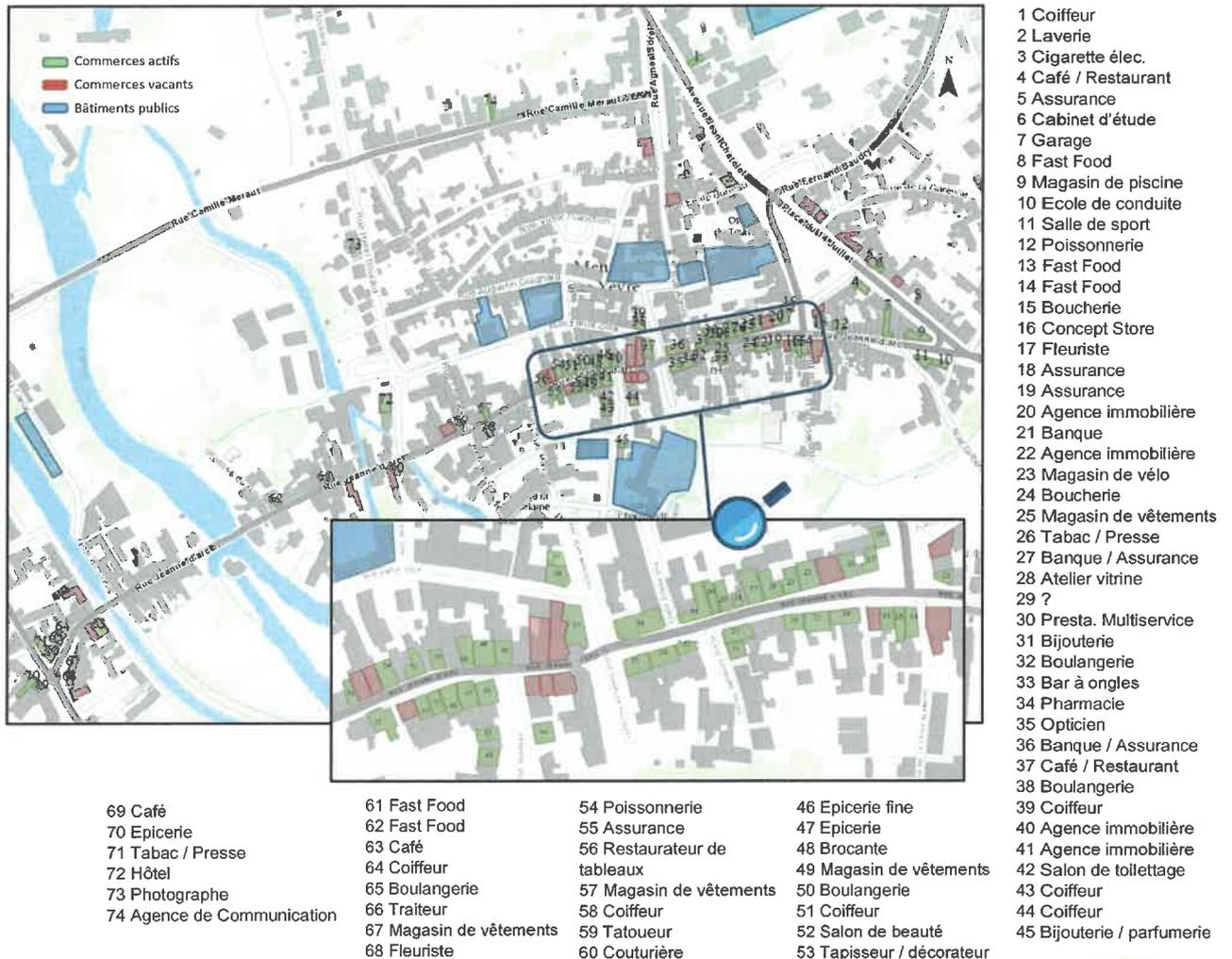
- ➔ La crise du COVID-19 n'a pas facilité l'entrepreneuriat.
- ➔ Le contexte économique post-COVID actuel freine les porteurs de projets.
- ➔ Les locaux restants vacants sont : dégradés, très dégradés, pas adaptés ou/et trop chers.
- ➔ Les commerces extérieurs au cœur de ville se sont diversifiés.
- ➔ Les commerçants et artisans ont des difficultés à trouver des repreneurs (boulangerie, boucherie/charcuterie, ...).

→ La configuration du centre-bourg historique ne favorise pas le flux de consommateurs.

Malgré ce constat, Mehun-sur-Yèvre dispose d'un tissu commercial diversifié, apprécié et fréquenté qui est représenté par 76 vitrines en activité, en 2022, dans le cœur de ville.

La carte ci-dessous illustre les propos précédents.

Cartographie des commerces actifs et vacants du centre-bourg.



**L'essentiel :**

- Mehun-sur-Yèvre dispose d'un tissu commercial relativement dense avec de nombreux commerces de proximité et de tous les équipements publics nécessaires.
- Le diagnostic de 2012 relevait 42 commerces vacants ; en 2022 ils ne sont plus que 29.
- Les mesures communales d'aide à l'implantation d'artisans doivent se poursuivre et s'étoffer.
- Les raisons économique-sociales ne favorisent pas les créations, ni les reprises d'entreprises.



## Article 2 – Les ambitions du territoire

*Le projet de territoire porte l'ambition politique et stratégique du territoire. Il relie l'histoire du territoire avec ses réalités présentes et sa trajectoire dans la transition pour construire un avenir durable. La vision stratégique constitue la colonne vertébrale du projet de territoire ; elle donne un sens commun aux actions et à l'engagement des acteurs.*

*L'élaboration d'une vision stratégique suppose :*

- *D'identifier les enjeux du territoire à l'aune de la transition écologique et de la cohésion territoriale transversaux, et interdépendants, les forces et faiblesses, et de favoriser l'articulation entre les différentes dimensions qu'elles soient écologiques, économiques, sociales, culturelles, éducatives, relatives à la santé, etc. en favorisant les synergies et les complémentarités entre les territoires ;*
- *De les décliner en orientations stratégiques et en plans d'actions.*

*Cette vision peut être élaborée suivant différentes méthodes en s'appuyant sur l'existant (PLUi, PLH, SCOT, SDAASAP, SRDEII, SRADDET...). Elle se construit et doit être partagée avec l'ensemble des acteurs territoriaux – acteurs socio-économiques, associations, habitants, collectivités territoriales, État, etc. Associer en amont les acteurs socio-économiques et les habitants, usagers du territoire, est un gage de partage de la vision stratégique et de l'émergence de porteurs de projets engagés.*

*La vision stratégique du territoire est évolutive ; elle prend en compte l'avancée du projet de territoire et les évènements qui peuvent impacter le territoire.*

*Le partenariat construit autour de ce contrat, participe à fédérer les acteurs pour une vision globale du territoire et un développement concerté.*

### 2.1 A l'échelle intercommunale

Le projet de territoire de la Communauté d'agglomération Bourges Plus a été établi et adopté au cours de l'année 2021 et s'articule autour de plusieurs axes :

#### Investir dans un nouveau cycle de développement :

- **Relancer** l'attractivité globale du territoire tant sur les aspects économiques que sociaux, touristiques, technologiques, industriels, ...
- **Accélérer** la transition écologique, l'adaptation au changement climatique, la préservation de l'environnement et de la biodiversité, le changement des consommations, les mobilités propres, ...
- **Lutter** contre toutes les fractures : sociales, territoriales et culturelles.
- **Renforcer** la vie culturelle, sportive et les marqueurs civiques.

#### Avec de nouveaux modèles de développement et d'aménagement :

- **Contribuer** à faire de la mobilité un droit pour tous et dans tout le territoire.
- **S'appuyer** sur toutes les centralités pour porter un urbanisme durable.
- **Redonner** de la qualité à l'espace bâti et au cadre de vie des villages en soutenant le réaménagement des espaces publics, la réintroduction des activités commerciales, la revalorisation du patrimoine bâti historique, la réhabilitation énergétique des bâtiments, ...

- **Promouvoir** un territoire accueillant pour tous en travaillant sur les domaines éducatifs et de santé.

*En augmentant les capacités de projet de tous les acteurs du territoire :*

- **Fédérer** les communes autour d'une nouvelle relation et de nouvelles façons de travailler.
- **Œuvrer** ensemble, mais aussi avec les autres territoires.
- **Donner** à toutes et tous la capacité de changer le territoire.

## 2.2 A l'échelle de la commune de Mehun-sur-Yèvre

- La thématique du commerce est l'une des premières priorités de la commune de Mehun-sur-Yèvre. Effectivement, les actions ciblées devront répondre à la problématique de la vacance commerciale et de la diversification de l'offre proposée en centre-bourg, mais plus globalement à endiguer la disparition des commerces et faire de la commune un territoire d'innovation et d'expérimentation. La lutte contre les commerces vacants et les actions en faveur de l'implantation de nouveaux commerces peuvent prendre de nombreuses formes tels que la Foncière de redynamisation, l'Aide à l'Implantation Commerciale, la Taxe sur les locaux vacants, la communication, le droit de préemption commercial, ....
- La deuxième thématique prioritaire pour la commune est l'habitat. Les actions ne porteront pas uniquement sur la rénovation énergétique, mais plus globalement sur la réhabilitation des logements. Effectivement, l'enjeu est d'accroître l'offre de logements qualitatifs et adaptés à la demande. De plus, d'autres opérations en lien avec la thématique habitat doivent permettre de rendre ces outils complémentaires, à l'instar de l'OPAH, le travail étroit avec les différents bailleurs sociaux, la remobilisation du bâti vacant, la foncière de redynamisation, ...
- Les multiples sites touristiques de la commune tant patrimoniaux qu'environnementaux ont déjà fait l'objet d'un travail conséquent qui doit être poursuivi dans l'aménagement des espaces et la préservation de ces atouts locaux. L'offre proposée aux touristes peut être diversifiée tant dans les solutions d'hébergement comme les aires de camping-car, logements « insolites » du camping municipal que dans l'offre culturelle, sportive et naturelle.
- Dans le même registre, des aménagements complémentaires et parallèles à ceux réalisés dans le cœur de ville apporteront une plus grande fluidité dans les déplacements et dans le cadre de vie en général et bénéficiera aux commerces et aux logements.
- Poursuivre la transition énergétique, lutter contre le réchauffement climatique, adapter la ville à ses conséquences et protéger la biodiversité à travers la végétalisation des espaces publics permettront d'ancrer un peu plus la commune de Mehun-sur-Yèvre dans la transition écologique.
- Valoriser les activités associatives et sportives qui sont très présentes dans la commune, mais aussi accentuer l'inclusion de toutes les catégories sociodémographiques.
- Concernant les mobilités, une solution de transport en commun adaptée visera à modifier les comportements vis-à-vis de l'utilisation des véhicules personnels pour les courts trajets, mais aussi à désenclaver certaines parties de la commune, à aider les jeunes et les plus âgés à se déplacer aisément, ...

## Article 3 - Les orientations stratégiques

La présente convention s'articule autour de quatre grandes orientations stratégiques définies pour la revitalisation de la commune de Mehun-sur-Yèvre.

Axe 1	Lutter contre la vacance commerciale et densifier l'environnement économique de proximité.
Axe 2	Lutter contre la vacance des logements et développer une offre attractive de l'habitat.
Axe 3	Développer l'attractivité et étoffer l'offre touristique.
Axe 4	Améliorer le cadre de vie et encourager les mobilités alternatives.

En cas d'évolution des orientations ou objectifs en cours de programme, elles seront validées par le comité de pilotage, et feront l'objet d'un avenant à la présente convention. L'évolution des actions ne fait pas l'objet d'avenant (point suivant).

## Article 4 – Le plan d'action

Le plan d'action est la traduction opérationnelle du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux. Ce document évolutif consiste en la compilation des fiches actions validées, et éventuellement de la liste des projets en maturation ; il est transmis à chaque évolution à l'ANCT (délégation territorial et direction de programme) à des fins de suivi.

Les évolutions du plan d'action sont examinées et validées au fil de l'eau par le comité de projet, sans nécessité d'avenant de la présente convention.

Les actions du programme Petites Villes de Demain sont décrites dans les 21 fiches actions de Mehun-sur-Yèvre en **annexe 1** ; elles ont vocation à alimenter directement le plan d'action du CRTE de la Communauté d'agglomération Bourges Plus. L'inscription formelle des actions dans le programme PVD est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Les actions prêtes, validées en comité de projet PVD, sont adressées à chacun des financeurs appelés à se prononcer dans leurs propres instances décisionnelles.

## Programme d'action identifié sur la commune de Mehun-sur-Yèvre

**Axe 1** : Lutter contre la vacance commerciale et densifier l'environnement économique de proximité.

- Action 1 : Foncière de redynamisation.
- Action 2 : Aide à l'Implantation Commerciale
- Action 3 : Charte sur les devantures commerciales
- Action 4 : Commerce éphémère

**Axe 2** : Lutter contre la vacance des logements et développer une offre attractive de l'habitat.

- Action 1 : OPAH
- Action 2 : Opération Bailleurs Sociaux.
- Action 3 : Requalification du 82-84 rue Jeanne d'Arc
- Action 4 : Dispositif d'aide à la rénovation de façade

**Axe 3** : Développer l'attractivité et étoffer l'offre touristique.

- Action 1 : Aménagement de la Maison Eclusière.
- Action 2 : Diagnostiquer la Porte de l'Horloge et la Collégiale et poursuivre la mise en valeur des monuments.
- Action 3 : La Fabrique des Arts.
- Action 4 : Étude du quartier du Gué Marin.
- Action 5 : Camping municipal.
- Action 6 : Aire touristique et de loisirs
- Action 7 : Valorisation du Château-musée Charles VII
- Action 8 : La culture et l'art dans les espaces publics

**Axe 4** : Améliorer le cadre de vie et encourager les mobilités alternatives.

- Action 1 : La performance énergétique des bâtiments publics.
- Action 2 : La nature en ville
- Action 3 : Place du 14 Juillet.
- Action 4 : Les mobilités alternatives.
- Action 5 : Piscine municipale

Le préfet peut saisir autant que de besoin la Direction de programme Petites villes de demain de l'ANCT (cf. article 6.3) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Chaque fin d'année, une synthèse financière des contributions obtenues des différents financeurs est présentée en comité de projet, et transmise à la direction de programme Petites villes de demain de l'ANCT.

## Article 5 – Modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie : les partenaires financiers (l'ANCT, la Banque des territoires, le Cerema, l'ADEME, ...), services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme, ... pour les différentes phases du programme (élaboration du projet de territoire, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation

du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectue selon les modalités de saisines et de contractualisation propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

## Article 6 – Engagements des partenaires

Les partenaires s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

### 6.1 Dispositions générales concernent les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de convention spécifique établie entre le partenaire et le porteur de projet.

### 6.2 L'EPCI signataire

En signant cette convention, la Communauté d'agglomération Bourges Plus affirme le rôle de centralité de la Petite ville de demain qu'est Mehun-sur-Yèvre au bénéfice de la qualité de vie des habitants de la commune et des territoires alentour, et sa volonté de s'engager résolument dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique.

Bourges Plus a recruté, au sein de sa direction Habitat et Urbanisme Durable, un chef de projet Petites villes de demain, responsable de l'animation du programme et de son évaluation :

- Monsieur Yann SORIN, pour la commune de Mehun-sur-Yèvre.

Le chef de projet a pour missions d'organiser le pilotage et l'animation du programme avec les partenaires, participer à la conception ou à l'actualisation du projet de territoire et définir sa programmation, mettre en œuvre le programme d'actions opérationnel, contribuer à la mise en réseau nationale et locale.

Bourges Plus s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations, ...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en

faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature de la convention cadre, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du programme et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Bourges Plus s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du programme, ainsi qu'à son évaluation.

Bourges Plus s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au programme, dont il est maître d'ouvrage.

### 6.3 L'Etat, les établissements et opérateurs publics

L'Etat s'engage à travers ses services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du programme, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'Etat porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du programme.

L'Etat s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du programme.

L'Etat soutient l'ingénierie des collectivités par le cofinancement via le FNADT de postes de chefs de projet, en complément des crédits apportés par les opérateurs partenaires du programme. Il s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le programme, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'Etat disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

#### **En particulier :**

- L'ANCT peut accompagner les territoires en conseil et ingénierie, via ses différents programmes d'intervention (France Service, tiers-lieux, ...) et dans ses domaines d'expertise comme par exemple la revitalisation commerciale. L'ANCT soutient également les projets par le pilotage du programme Petites villes de demain, et en particulier du Club ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans les projets de développement territorial – conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- L'ANAH peut apporter un accompagnement aux différentes phases d'une stratégie en matière d'amélioration de l'habitat pour des interventions intégrant les thématiques spécifiques relevant de ses priorités (la lutte contre l'habitat indigne et dégradé, la précarité énergétique, la fragilisation et dégradation des copropriétés, le vieillissement de la population, tant en phases pré-opérationnelles qu'opérationnelles. Cet

accompagnement peut être destiné aux propriétaires (occupants ou bailleurs), syndicats de copropriété, collectivités ou opérateurs immobiliers ;

- Le Cerema peut apporter un appui pour l'élaboration des projets de territoires et des plans d'actions, ainsi que pour la phase de mise en œuvre et d'évaluation et dans ses domaines d'expertise (par exemple, la stratégie foncière et d'aménagement durable, la transition écologique, les mobilités, la revitalisation économique et commerciale) ;
- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du programme.

#### 6.4 Engagement de la Région

La Région en qualité de cheffe de file des politiques de transport, de formation professionnelle, d'aménagement du territoire, de développement économique, de tourisme et d'environnement, apportera son concours aux actions visées par le programme ainsi que pour les autres politiques dont elle partage la compétence.

Elle s'engage à désigner dans ses services un ou des référent(s) pour participer à la gouvernance du programme ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

La Région s'engage à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du programme compatibles avec ses politiques publiques et cadres d'intervention, sous réserve que les porteurs de projet déposent un dossier complet pour instruction et répondent aux sollicitations de la collectivité pour l'instruction du dossier et éclairer l'exécutif sur la décision à intervenir.

*La Région, via ses cadres d'interventions ou les dispositifs européens, pourra apporter un appui financier aux opérateurs et actions inscrites au programme. Ces opérations devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subventions, avec un dépôt de dossier. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision de financement fera l'objet d'une délibération de la Commission Permanente de la Région.*

#### 6.5 Engagement du Département

Le Département en qualité de chef de file des politiques de solidarité, mais également de son rôle sur les politiques de mobilités et les espaces naturels sensibles, ainsi que le numérique, apportera son concours aux actions visées par le programme.

Le Département s'engage à désigner dans ses services un ou des référents (s) pour participer à la gouvernance du programme ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Le Département s'engage à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du programme qui sont compatibles avec ses politiques publiques et cadres d'intervention, sous réserve que les porteurs de projet déposent un dossier complet pour instruction et répondent aux sollicitations de la collectivité pour l'instruction du dossier et éclairer l'exécutif sur la décision à intervenir.

Le Département, via ses cadres d'intervention ou les dispositifs européens, pourra apporter un appui financier aux opérations et actions inscrites au programme. Ces opérations devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention, avec un dépôt de dossier. L'éligibilité

sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financière. La décision fera l'objet d'une délibération de la Commission Permanente du Département.

## 6.6 Engagement des autres opérateurs publics

Un ou des opérateurs publics s'engage-nt à désigner dans leurs services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du programme ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Ce ou ces opérateurs publics s'engage-nt à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du programme, compatibles avec leurs politiques et cadres d'intervention.

### 6.6.1 – La Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Cher et la Chambre de Commerce et d'Industrie du Cher

L'artisanat et le commerce constituent un enjeu économique et d'aménagement du territoire qui prend une réelle importance en matière de revitalisation des centres-villes. La diversité des activités artisanales et commerciales crée un lien naturel entre emploi et services essentiels à la dynamique du territoire, entre les habitants, les entreprises, mais aussi les touristes.

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Cher et la Chambre de Commerce et d'Industrie du Cher sont au service des entreprises et des collectivités pour que commerce et artisanat continuent à jouer pleinement leur rôle en milieu urbain et rural.

A travers cette volonté politique forte d'être impliqué dans le projet Petites villes de demain, les deux chambres consulaires se mobiliseront autant que possible pour la mise en œuvre d'actions en lien direct ou indirect avec les thématiques transversales autour de la nécessaire implication du commerce et de l'artisanat, mais aussi de l'activité touristique dans le projet de redynamisation Petites villes de demain. Elles pourront le cas échéant enrichir et apporter toutes expertises techniques utiles à la mise en œuvre de projets d'actions selon des modalités à définir avec les partenaires financeurs. Concernant de nouvelles opérations, elles feront l'objet d'une validation en comité de projet.

### 6.6.2 – Les bailleurs sociaux

Les opérateurs du logement social s'engagent à mobiliser leurs services, leurs compétences, leur expertise dans l'évaluation, la faisabilité et la mise en œuvre, tant technique que financière, d'opérations qui participeront à la création et/ou la réhabilitation de logements en poursuivant des objectifs de mixité sociale, de sortie de vacance et de transition énergétique. Concernant de nouvelles opérations, elles feront l'objet d'une validation en comité de projet.

## 6.7 Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaire à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économique à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

## 6.8 Maquette financière

La maquette financière pluriannuelle est établie à la signature de la convention cadre.

Elle est mise à jour au fil de l'eau et présentée au comité de projet. La maquette financière annuelle (consolidation au 31 décembre) est adressée chaque année en janvier au préfet de département ainsi qu'à la direction de programme PVD de l'ANCT. Pour la première année, la maquette financière est adressée à la direction de programme PVD de l'ANCT en même temps que la convention cadre.

Le modèle de la maquette financière figure en **annexe 3**.

## Article 7 – Gouvernance du programme Petites villes de demain

Les collectivités porteuses mettent en place une gouvernance pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du programme, en association étroite avec l'État, confirmant (et ajustant si nécessaire) le fonctionnement installé à l'occasion de la convention mise en place pour le Contrat de relance et de transition écologique.

Sont systématiquement invités au comité de projet les représentants de l'exécutif, des services de l'État, de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, de l'ANAH, du CEREMA, de l'ADEME, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du programme Petites villes de demain, et de représentants des collectivités départementales et régionales cosignataires.

Le comité de pilotage siègera au moins une fois par an et a pour objectifs de :

- ➔ Valider l'évaluation annuelle du programme, sur la base des indicateurs de suivi et d'une synthèse financière ;
- ➔ Examiner l'avancement et la programmation des actions, y compris financièrement (actualisation du plan de financement) ;
- ➔ Étudier et arrêter les demandes d'évolution du programme en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon, ...) ;
- ➔ Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

Le chef de projet PVD alimente le comité de pilotage et en particulier :

- Veille en détail au bon déroulement des actions prévues au programme, vérifie l'avancement des dossiers, analyse les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établit le tableau de suivi de l'exécution ;
- Met en place les outils d'évaluation et analyse les résultats d'évaluations ;
- Propose les évolutions des fiches orientations.

## Article 8 – Suivi et évaluation du programme

Un tableau de bord de suivi du programme est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs, ...). Il est tenu à jour par le chef de projet PVD. Il est examiné par les services de l'État et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins, et mis à disposition auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du programme, orientation et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en fonction de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation du programme national PVD.

## Article 9 – Résultats attendus du programme

Les résultats seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action.

### **Orientation 1 – Axe 1 – Lutter contre la vacance commerciale et densifier l'environnement économique**

Objectif	Indicateurs
Lutter contre la vacance en centre-ville et diversifier l'offre commerciale	Évolution de la vacance commerciale
	Fréquentation
	Nombre de commerces ouverts et fermés

### **Orientation 2 – Axe 2 – Lutter contre la vacance des logements et développer une offre attractive de l'habitat**

Objectif	Indicateurs
Réduire la vacance des logements dans le cœur de ville	Évolution de la vacance
	Nombre de travaux réalisés (dont d'amélioration de l'habitat)
	Évolution du prix de l'immobilier (€/m <sup>2</sup> )
Diversifier et adapter l'offre de logements	Nombre et typologie des logements neufs
	Classification énergétique

### Orientation 3 – Axe 3 – Développer l’attractivité et étoffer l’offre touristique

Objectif	Indicateurs
Développer l’attractivité touristique	Fréquentation des infrastructures touristiques

### Orientation 4 – Axe 4 – Améliorer le cadre de vie et encourager les mobilités alternatives

Objectif	Indicateurs
Accroître la place de l’environnement dans le développement communal	Nombre de végétaux plantés, et surfaces végétalisées
	Surface désimperméabilisée (m <sup>2</sup> )
Améliorer la performance énergétique	Classement énergétique des bâtiments rénovés
Développer des alternatives aux véhicules individuels	Linéaire de voies douces et cyclables créées
	Fréquentation du système de transport gratuit à la demande VitaBus

Les objectifs détaillés et les indicateurs propres à chaque action sont précisés dans chaque fiche action en annexe 1.

## Article 10 – Utilisation des logos

Chacune des Parties autorise à titre non exclusif l’autre Partie à utiliser son nom et son logo en respectant la charte graphique afférente pour toute la durée du Contrat afin de mettre en avant le partenariat entre les Parties, et à le faire figurer de façon parfaitement visible et lisible sur ses supports de communication faisant référence aux actions réalisées dans le cadre de cette convention.

Il est précisé qu’aucun matériel, visuel, création, annonce, message de quelque nature que ce soit faisant référence à l’une des Parties ne pourra être créé, réalisé et/ou diffusé par l’autre Partie sans son consentement écrit préalable.

Chacune des Parties reconnaît qu’elle n’acquiert aucun droit sur la charte graphique de l’autre Partie autre que celui de l’utiliser conformément aux dispositions de la présente clause et qu’elle n’est pas autorisée à utiliser et/ou exploiter les marques, dénominations sociales, logo et plus généralement tous les droits de propriété intellectuelle afférents aux signes distinctifs de l’autre Partie, de quelque façon que ce soit (y compris à titre de référence commerciale ou pour sa propre publicité).

Le droit d’utiliser les éléments verbaux / graphiques de chacune des Parties est accordé uniquement pour la durée du Contrat et prend automatiquement fin, sans qu’aucune formalité ne soit nécessaire, à son terme, qu’elle qu’en soit la raison.

La Commune de Mehun-sur-Yèvre est invitée à faire figurer le panneau signalétique Petites villes de demain en entrée de ville (modèle disponible en ligne).

Chaque opération réalisée doit faire l’objet d’un affichage pendant les travaux.

- Identifiant clairement le lien avec le programme Petites Villes de Demain : logo ANCT/PVD et mention « l’État s’engage pour l’avenir des territoires » ;

- Ainsi que les logos et mentions liés aux modalités d'attribution des subventions et financements propres à chaque partie.

## Article 11 – Entrée en vigueur, durée de la convention et publicité

L'entrée en vigueur du programme est effective à la date de signature du présent contrat, jusqu'à mars 2026.

Au terme de la convention, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

La présente convention est publiée au recueil des actes administratifs de l'EPCI signataire. Elle est transmise pour information au DDFIP ainsi qu'à l'ANCT. Elle pourra faire l'objet d'une mise en ligne, au niveau local et par l'ANCT.

## Article 12 – Evolution et mise à jour du programme

Le programme est évolutif. Le corps de la convention et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du programme et après avis du comité de projet. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou de l'intitulé des orientations, de leurs objectifs et indicateurs.

## Article 13 – Résiliation du programme

D'un commun accord entre les parties signataires du programme et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin à la présente convention.

## Article 14 – Traitement des litiges

La présente convention est régie par le droit français.

En cas de contestations, litiges ou autres différends éventuels sur l'interprétation ou l'exécution de la convention, les parties s'efforceront de parvenir à un règlement à l'amiable entre elles.

A défaut, et préalablement à l'engagement de toute action contentieuse et sous réserve des dispositions prises au titre des articles précédents, les parties s'engagent à recourir à la médiation en application des articles L 213-1 du code de la justice administrative du différend qui les oppose et de saisir le président du Tribunal administratif d'Orléans à l'effet d'organiser la mission de médiation et de désigner la ou les personnes qui en seront chargées.

En cas d'échec d'une solution amiable, tout litige ou contestation auxquels la présente convention pourrait donner lieu tant sur sa validité que sur son interprétation, son exécution ou sa réalisation, sera soumis aux tribunaux compétents du ressort de la juridiction d'Orléans.

**.Signature de la convention par les partenaires en date du  
07/07/2023.**

*Le 08/11/2024*



**Le Maire,  
Jean-Louis SALAK**



## Sommaire des annexes

Annexe 1 – Fiches actions

Annexe 3 – Maquette financière

## Annexe 1 – Fiches Actions

## FICHE ACTION

Axe 1 : Lutter contre la vacance commerciale et densifier l'environnement économique de proximité

<b>Action N°</b>	1	
<b>Nom de l'action</b>	Identifier et acquérir des biens vacants et procéder à leur réhabilitation – La foncière de redynamisation commerciale.	
<b>Maître d'ouvrage</b>	Bourges Plus	
<b>Description</b>	<p>S'inscrivant dans une stratégie de revitalisation des cœurs de villes de Bourges et de Mehun-sur-Yèvre, la foncière de redynamisation commerciale a pour principal objectif de dynamiser le tissu économique.</p> <p>Afin de remobiliser les actifs locaux, elle aura la possibilité :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• d'acquérir des locaux commerciaux.</li> <li>• de rénover et réhabiliter des propriétés pour les rendre attractives et fonctionnelles.</li> <li>• de les gérer et les exploiter en louant ou en vendant ces biens.</li> </ul> <p>En définitive, la foncière de redynamisation commerciale sera un outil stratégique pour transformer et revitaliser les centres-bourgs, en combinant ses investissements immobiliers avec des initiatives de développement économique et social.</p>	
<b>Objectif</b>	Redynamiser les cœurs de ville de Bourges et de Mehun-sur-Yèvre à travers la création d'une structure pouvant mener des opérations immobilières complexes permettant le remembrement commercial de zones impactées par la vacance et le ralentissement de l'activité économique.	
<b>Partenaires</b>	<p><u>Partenaires publics</u> :</p> Agglomération Bourges Plus Ville de Bourges Ville de Mehun-sur-Yèvre	<p><u>Partenaires externes</u> :</p> Caisse des Dépôts et Consignations SEM Territoria Caisse d'Épargne Loire France Crédit Agricole Centre Loire CCI du Cher
<b>Budget prévisionnel</b>	En fonction des opérations.	
<b>Plan de financement prévisionnel</b>	<p><b><u>Participations financières publiques</u></b> :</p> Agglomération de Bourges Plus : 1 000 000 € Ville de Bourges : 200 000 € Commune de Mehun-sur-Yèvre : 10 000 € <p><b><u>Participations financières privées</u></b> :</p> Caisse des Dépôts et Consignation : 800 000 € SEM Territoria : 200 000 € Caisse d'Épargne Loire France : 90 000 € Crédit Agricole Centre Loire : 90 000 € Chambre de Commerce et d'Industrie du Cher : 20 000 €	
<b>Calendrier</b>	Date de début : 2024	

<b>Lien(s) avec les autres actions de revitalisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- OPAH</li> <li>- Aide à l'implantation commerciale</li> <li>- Charte sur les devantures commerciales</li> </ul>
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Taux de vacance. Nombre de commerces créés / baux signés. Nombre de logements créés, le cas échéant. Classement énergétique pré et post rénovation.
<b>Annexes</b>	Néant.

## Contenu de l'action

Description	Calendrier		Budget	
	Début	Fin	Coûts	Financement
Foncière de redynamisation	2023	-	En fonction des opérations	2 410 000 €

## FICHE ACTION

Axe 1 : Lutter contre la vacance commerciale et densifier l'environnement économique de proximité.

<b>Action N°</b>	2
<b>Nom de l'action</b>	L'aide à l'implantation commerciale
<b>Maître d'ouvrage</b>	Communauté d'agglomération Bourges Plus
<b>Description</b>	En vue de sauvegarder l'artisanat et le commerce de proximité, de préserver la diversité des activités et d'encourager l'implantation de nouveaux commerces et artisans dans le cœur de ville, l'Agglomération Bourges Plus a souhaité mettre en place une aide à l'implantation commerciale et artisanale. Cette aide prendra la forme d'une aide forfaitaire au loyer d'un montant de 300 €/mois pendant 12 mois pour les locaux vacants depuis 6 mois minimum. Ce dispositif mis en œuvre sur Bourges depuis 2019 est étendu au Centre-Bourg de Mehun-sur-Yèvre sur les rues et places : Jeanne d'Arc ; Sophie Barrère ; Agnès Sorel ; Raoul Aladenize (jusqu'au n°21) ; Jean Manceau ; 14 juillet ; de la République ; Raymond Valois. Cette action s'inscrit dans une stratégie de redynamisation et de densification du tissu commercial de proximité.
<b>Objectif</b>	Densifier l'environnement économique de proximité et réduire la vacance commerciale de longue durée en accompagnant financièrement les porteurs de projets désireux de s'implanter en cœur de ville.
<b>Partenaires</b>	-
<b>Budget prévisionnel</b>	En fonction du nombre de dossiers de demande d'aide.
<b>Plan de financement prévisionnel</b>	Agglomération Bourges Plus : 54 000 € en 2023. Enveloppe pluriannuelle.
<b>Calendrier</b>	Date de début : 2023
<b>Lien(s) avec les autres outils de revitalisation</b>	- Charte sur les devantures commerciales
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Taux de vacance commerciale Nombre de commerces créés / bénéficiaires
<b>Annexes</b>	Néant.

### Contenu de l'action

Description	Calendrier		Budget	
	Début	Fin	Coûts	Financement
Aide à l'implantation commerciale	2023	-	54 000€ annuel	Bourges Plus : 54 000€

## FICHE ACTION

**Axe 1 : Lutter contre la vacance commerciale et densifier l'environnement économique de proximité.**

<b>Action N°</b>	<b>3 – Nouvelle action Avenant 1</b>	
<b>Nom de l'action</b>	Charte sur les devantures commerciales, artisanales et les enseignes	
<b>Maître d'ouvrage</b>	Bourges Plus	
<b>Description</b>	<p>La ville de Mehun-sur-Yèvre et l'Agglomération Bourges Plus sont engagées dans une politique de redynamisation en vue de favoriser l'essor de l'activité économique dans le cœur de ville ainsi que l'amélioration du cadre de vie.</p> <p>Les activités commerciales qui s'implantent en pied de bâtiment participent, par leur devanture, notamment par leur aspect et leurs accessoires, à l'attractivité et à l'image de marque de la commune.</p> <p>La charte sur les devantures commerciales est destinée aux commerçants et artisans ayant des projets de modification ou de création de leur devanture ainsi qu'aux enseignistes. En donnant des exemples à suivre et à éviter pour que chacun des acteurs de la vie locale contribue à l'embellissement de la ville et à son dynamisme.</p>	
<b>Objectif</b>	Rendre le circuit commercial et le cadre de vie du centre-ville plus qualitatifs en fournissant un guide des « bonnes pratiques » à destination des commerçants et artisans désireux d'agir sur l'aspect esthétique extérieur des locaux.	
<b>Partenaires</b>	Mehun-sur-Yèvre Bourges Plus Architecte des Bâtiments de France CCI	CMA BGE Initiative Cher Enseignistes
<b>Budget prévisionnel</b>	Sans objet	
<b>Plan de financement prévisionnel</b>		
<b>Calendrier</b>		
<b>Lien(s) avec les autres outils de revitalisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Définir et acquérir certains biens vacants et procéder à la réhabilitation (Foncière de redynamisation).</li> <li>- Aide à l'Implantation Commerciale.</li> <li>- Opération Façade</li> </ul>	
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Nombre de permis autorisés	
<b>Annexes</b>	Néant	

### Contenu de l'action

Description	Calendrier		Budget	
	Début	Fin	Coûts	Financement
Rédaction et approbation de la charte	2024	2025	Nul	Nul

## FICHE ACTION

Axe 1 : Lutter contre la vacance commerciale et densifier l'environnement économique de proximité.

<b>Action N°</b>	4 – <b>Nouvelle action Avenant 1</b>
<b>Nom de l'action</b>	Installation d'un commerce éphémère
<b>Maître d'ouvrage</b>	BGE Berry Touraine
<b>Description</b>	<p>BGE Berry Touraine et la couveuse d'entreprise SOLen ANGELS avec l'accompagnement financier de Bourges Plus et BPI France ont lancé sur la ville Bourges le « SPOT », un incubateur commercial donnant l'opportunité à des entrepreneurs ou à des porteurs de projets de vivre l'expérience de la vente grandeur nature dans un local à loyer modéré.</p> <p>Le succès du dispositif à Bourges incite à mener l'expérimentation sur la ville de Mehun-sur-Yèvre dans l'optique d'accompagner le développement d'entreprises sur le territoire communal.</p>
<b>Objectifs</b>	Soutenir le développement économique du cœur de ville de Mehun-sur-Yèvre via l'installation d'un commerce éphémère.
<b>Partenaires</b>	<p>BGE Berry Touraine                  Bourges Plus                  Mehun-sur-Yèvre                  BPI                  La couveuse d'entreprise SOLen ANGELS</p>
<b>Budget prévisionnel</b>	24 665 € TTC
<b>Plan de financement prévisionnel</b>	<p>BPI : 12 332 €                  A vos ID : 4 000.€                  Auto financement bénéficiaires / CPF / AGEFICE : 600 €                  Bourges Plus : 2 500 €                  BGE Berry Touraine : 5 233€</p>
<b>Calendrier</b>	<p>Date de début : 2025                  Date de fin : opération reconductible</p>
<b>Lien(s) avec les autres outils de revitalisation</b>	- Charte sur les devantures commerciales
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	<p>Nombre d'entrepreneurs et porteurs de projet dans le commerce éphémère.                  Nombre de commerces ouverts suite au dispositif.                  Reconduction de l'opération</p>
<b>Annexes</b>	Néant.

### Contenu de l'action

Description	Calendrier		Budget	
	Début	Fin	Coûts	Financement
Commerce éphémère	2025	Opération reconductible	24 665 €	24 665€

## FICHE ACTION

Axe 2 : Lutter contre la vacance des logements et développer une offre attractive de l'habitat

<b>Action N°</b>	1
<b>Nom de l'action</b>	Mettre en place une OPAH-RU
<b>Maître d'ouvrage</b>	Bourges Plus
<b>Description</b>	<p>La mise en place d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de type Renouvellement Urbain est un dispositif mis en place pour améliorer et rénover des quartiers urbains anciens. Cet outil aura pour principales missions sur le territoire de Bourges et de Mehun-sur-Yèvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'améliorer l'habitat par la réhabilitation des logements anciens pour les rendre plus confortables et énergétiquement plus performants.</li> <li>- de revitaliser les quartiers en intégrant des aménagements urbains, en rénovant les espaces publics et en modernisant les infrastructures.</li> <li>- d'accompagner les propriétaires et les locataires à travers une offre de conseils techniques et financiers pour réaliser des travaux de rénovation.</li> <li>- D'encourager la diversité sociale et fonctionnelle.</li> </ul> <p>Chaque Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Renouvellement Urbain se matérialise par une convention signée entre l'Etat, l'Anah et la collectivité contractante pour une durée de 3 à 5 ans.</p>
<b>Objectifs</b>	Renforcer la stratégie de développement urbain durable en luttant contre l'habitat indigne et en améliorant la qualité de vie des habitants.
<b>Partenaires</b>	Bourges Plus État - ANAH Département du Cher Région Centre – Val de Loire Action Logement
<b>Budget prévisionnel</b>	1/ Étude pré-opérationnelle (OPAH/OPAH-RU) : 75 450 € HT (90 540 € TTC) 2/ Suivi – animation OPAH-RU Mehun-sur-Yèvre : 70 199,53 € HT (73 959,53 € TTC)
<b>Plan de financement prévisionnel</b>	<u>Étude pré-opérationnelle</u> ANAH : 40 000 € Bourges Plus : 35 450 € <u>Suivi – animation OPAH-RU Mehun-sur-Yèvre</u> ANAH : 45 669,77 €
<b>Calendrier</b>	Date de début : 2024
<b>Lien(s) avec les autres outils de revitalisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Opération Bailleurs Sociaux.</li> <li>- Dispositif d'aide à la rénovation de façade</li> <li>- Charte sur les devantures commerciales</li> </ul>

<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Nombre de logements vacants entre 2023 et 2026 Nombre de logements accompagnés Nombre de logements remobilisés Nombre de procédures coercitives lancées Évolution de la performance énergétique
<b>Annexes</b>	Néant.

### Contenu de l'action

Description	Calendrier		Budget	
	Début	Fin	Coûts	Financement
Etude pré-opérationnelle	2024	2024	75 450 € HT	ANAH : 40 000 € Bourges Plus : 35 450 €
Suivi-animation	2025	2030	70 199,53 € HT	ANAH : 45 669,77 €

## FICHE ACTION

Axe 2 : Lutter contre la vacance des logements et développer une offre attractive de l'habitat

<b>Action N°</b>	2
<b>Nom de l'action</b>	Opération Bailleurs Sociaux
<b>Maître d'ouvrage</b>	Bailleurs sociaux
<b>Description</b>	<p>Cette opération vise à une collaboration entre les bailleurs sociaux et la commune de Mehun-sur-Yèvre dans la définition des projets potentiels concernant l'offre de nouveaux logements sociaux, mais également dans la rénovation/réhabilitation des logements existants, tant d'un point de vue de rénovation énergétique que sur l'adaptation des logements aux évolutions socio-démographiques, économiques et environnementales.</p> <p>Un travail étroit doit être fait dans l'offre supplémentaire de logements sociaux sur la commune de Mehun-sur-Yèvre, qui est actuellement en déficit de ce type de logements et qui bénéficie de certains lieux propices à la construction, sans pour autant artificialiser les lieux naturels.</p>
<b>Objectifs</b>	Étoffer l'offre de logements sociaux et accroître la mixité sociale.
<b>Partenaires</b>	Bourges Plus France Loire Val de Berry Région Centre Val de Loire
<b>Budget prévisionnel</b>	Mehun-sur-Yèvre : vente de propriétés communales aux bailleurs sociaux.
<b>Plan de financement prévisionnel</b>	Indéterminé
<b>Calendrier</b>	Date de début : 2023
<b>Lien(s) avec les autres outils de revitalisation</b>	- OPAH-RU
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Nombre de logements supplémentaires. Part des logements sociaux Emission de GES et performance énergétique des logements
<b>Annexes</b>	Néant.

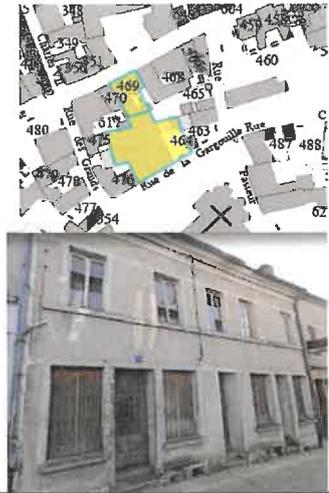
### Contenu de l'action

Description	Calendrier		Budget	
	Début	Fin	Coûts	Financement
France Loire – 19 rue Paul Besse	2024	-	Indéterminé	Indéterminé
Val de Berry – Gué Marin	2024	-	Indéterminé	Indéterminé

## FICHE ACTION

Axe 2 : Lutter contre la vacance des logements et développer une offre attractive de l'habitat

<b>Action N°</b>	3
<b>Nom de l'objectif</b>	Requalification du 82 et 84 rue Jeanne d'Arc
<b>Maître d'ouvrage</b>	Val de Berry
<b>Description</b>	<p>Cette opération vise à remettre sur le marché un bien immobilier communal en procédant à la rénovation complète du bâtiment par le bailleur social Val de Berry.</p> <p>L'immeuble 82 et 84 rue Jeanne d'Arc qui se trouve en cœur de ville est à l'heure actuelle dans un état de dégradation avancé nuisant à la continuité des logements du centre-ville. La rénovation du bâtiment permettra la mise en valeur de la rue, d'accroître l'offre de logements de qualité dans le centre historique de développer l'attractivité de la commune et d'encourager la consommation dans les commerces du centre.</p>
<b>Objectifs</b>	Proposer une offre qualitative de logements sociaux en centre ancien.
<b>Partenaires</b>	Val de Berry Bourges Plus Région Centre – Val de Loire
<b>Budget prévisionnel</b>	Mehun-sur-Yèvre : Vente à 1€ Mise en sécurité par Mehun-sur-Yèvre : 30 235€
<b>Plan de financement prévisionnel</b>	Indéterminé
<b>Calendrier</b>	Date de début : 2023
<b>Lien(s) avec les autres outils de revitalisation</b>	- OPAH-RU
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Nombre de logements supplémentaires. Part des logements sociaux Emission de GES et performance énergétique des logements
<b>Annexes</b>	Néant.



### Contenu de l'action

Description	Calendrier		Budget	
	Début	Fin	Coûts	Financement
82 – 84 rue Jeanne d'Arc	2023	-	Indéterminé	Indéterminé

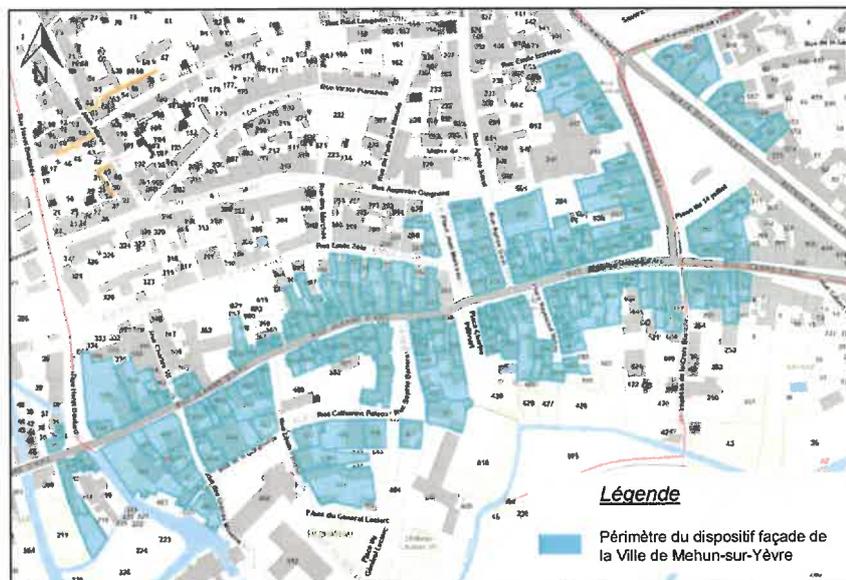
## FICHE ACTION

Axe 2 : Lutter contre la vacance des logements et développer une offre attractive de l'habitat.

<b>Action N°</b>	4 – <i>Nouvelle action Avenant 1</i>
<b>Nom de l'action</b>	Dispositif d'aide à la rénovation des façades
<b>Maître d'ouvrage</b>	Mehun-sur-Yèvre
<b>Description</b>	<p>Ce dispositif vise notamment à accroître l'attractivité des centres-villes et améliorer le cadre de vie et permettra, in fine, de promouvoir la qualité architecturale et patrimoniale de Mehun-sur-Yèvre et de Bourges.</p> <p>La commune est engagée depuis plusieurs années dans la requalification et la valorisation de son centre historique et commercial. A ce titre, elle a entrepris un travail de réaménagement et d'embellissement qui passe par la reprise des espaces publics. L'aide à la rénovation de façade est depuis de nombreuses années en place sur la ville de Bourges et intégré au programme Action Cœur de Ville. L'impact positif de ce dispositif sur l'image de marque de la ville, la valorisation du patrimoine bâti immobilier et commercial et plus généralement sur « l'ambiance » du centre-ville est démontrée.</p> <p>L'Agglomération Bourges Plus et la Ville de Mehun-sur-Yèvre à travers cette aide financière souhaitent inciter les propriétaires entretenir leur bien et procéder au ravalement de leurs façades. Par la même, les collectivités souhaitent affirmer durablement l'identité historique de Mehun-sur-Yèvre.</p> <p>Les interventions sur les façades permettent également de remédier à des désordres structurels naissants ou installés.</p>
<b>Objectif</b>	Promouvoir la qualité architecturale et patrimoniale du cœur de ville de Mehun-sur-Yèvre en accompagnant les propriétaires dans leurs projets de rénovation de façades de leurs biens.
<b>Partenaires</b>	Bourges Plus Architecte des Bâtiments de France
<b>Budget prévisionnel</b>	150 000€
<b>Plan de financement prévisionnel</b>	50% par la ville de Mehun-sur-Yèvre, soit 25 000€ par an. 50% par l'Agglomération Bourges Plus, soit 25 000€ par an.
<b>Calendrier</b>	Date de début : 2025 Date de fin : 2027
<b>Lien(s) avec les autres outils de revitalisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- OPAH.</li> <li>- Charte sur les devantures commerciales.</li> <li>- Végétalisation, ilots de fraîcheur et trame TVB.</li> </ul>
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de façades restaurées.</li> <li>- Montant total d'aides octroyées.</li> </ul>

**Annexe**

**Périmètre du dispositif d'aide à la rénovation de façade  
Mehun-sur-Yèvre**



**Contenu de l'action**

Description	Calendrier		Budget	
	Début	Fin	Coûts	Financement
Dispositif d'aide à la rénovation de façade de Mehun-sur-Yèvre	2025	2027	150 000€	50% Bourges Plus 50% Mehun-sur-Yèvre

## FICHE ACTION

### Axe 3 : Développer l'attractivité et étoffer l'offre touristique

<b>Action N°</b>	1																		
<b>Nom de l'action</b>	Aménagement de la Maison Éclusière																		
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Mehun-sur-Yèvre (aménagement et gestion) Syndicat du Canal de Berry (réhabilitation)																		
<b>Description</b>	<p>La commune de Mehun-sur-Yèvre dispose d'un bâtiment sur les rives du Canal de Berry pouvant devenir un lieu d'étape pour les cyclotouristes et d'échange pour la population (photo ci-dessous).</p> <p>Porte d'entrée sur le territoire de Bourges Plus du Canal de Berry à vélo situé face aux Jardins du Duc Jean de Berry tout proche du Château Charles VII et du Pôle de la Porcelaine, son positionnement est stratégique à la fois pour la commune et pour les visiteurs.</p> <p>Effectivement, le lieu peut être réhabilité en point d'information touristique et de petite restauration avec des stationnements sécurisés et un point de réparation pour vélos ; tout ceci dans un espace convivial et atypique.</p>																		
<b>Objectifs</b>	Offrir un point d'accueil aux cyclotouristes du Canal de Berry à Vélo dans l'Agglomération Bourges Plus, en aménageant la Maison Éclusière.																		
<b>Partenaires</b>	Bourges Plus Commune de Mehun-sur-Yèvre Syndicat du Canal de Berry Département du Cher Région Centre – Val de Loire Alvéole Plus																		
<b>Budget prévisionnel</b>	Budget Global de réhabilitation : 296 096€ Budget aménagement : 76 542€																		
<b>Plan de financement prévisionnel</b>	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2"><b>Réhabilitation de la Maison Éclusière</b></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Région Centre-Val de Loire (50%)</td> <td>148 048 €</td> </tr> <tr> <td>Commune de Mehun-sur-Yèvre (20%)</td> <td>59 220 €</td> </tr> <tr> <td>Département du Cher (10%)</td> <td>29 608 €</td> </tr> <tr> <td>Autofinancement SCB (20%)</td> <td>59 220 €</td> </tr> <tr> <th colspan="2"><b>Aménagements de la Maison Éclusière</b></th> </tr> <tr> <td>Alvéole Plus (40% sur les casiers sécurisés)</td> <td>6 298 €</td> </tr> <tr> <td>Région Centre-Val de Loire (CRST 40%)</td> <td>30 617 €</td> </tr> <tr> <td>Commune de Mehun-sur-Yèvre</td> <td>39 627 €</td> </tr> </tbody> </table>	<b>Réhabilitation de la Maison Éclusière</b>		Région Centre-Val de Loire (50%)	148 048 €	Commune de Mehun-sur-Yèvre (20%)	59 220 €	Département du Cher (10%)	29 608 €	Autofinancement SCB (20%)	59 220 €	<b>Aménagements de la Maison Éclusière</b>		Alvéole Plus (40% sur les casiers sécurisés)	6 298 €	Région Centre-Val de Loire (CRST 40%)	30 617 €	Commune de Mehun-sur-Yèvre	39 627 €
<b>Réhabilitation de la Maison Éclusière</b>																			
Région Centre-Val de Loire (50%)	148 048 €																		
Commune de Mehun-sur-Yèvre (20%)	59 220 €																		
Département du Cher (10%)	29 608 €																		
Autofinancement SCB (20%)	59 220 €																		
<b>Aménagements de la Maison Éclusière</b>																			
Alvéole Plus (40% sur les casiers sécurisés)	6 298 €																		
Région Centre-Val de Loire (CRST 40%)	30 617 €																		
Commune de Mehun-sur-Yèvre	39 627 €																		

<b>Calendrier</b>	Date de début : 2024 Date de fin : -
<b>Lien(s) avec les autres outils de revitalisation</b>	- Diversifier l'offre à destination des camping-caristes
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Fréquentation du local. Chiffre d'affaires de la Maison Eclusière. Notation sur les sites touristiques
<b>Annexes</b>	Néant.

### Contenu de l'action

Description	Calendrier		Budget	
	Début	Fin	Coûts	Financement
Travaux (prévisionnel)	2024	-	296 096€	296 096€
Aménagement (prévisionnel)	2021	-	76 543€	76 543€

## FICHE ACTION

### Axe 3 : Développer l'attractivité et étoffer l'offre touristique

<b>Action N°</b>	2
<b>Nom de l'action</b>	Diagnostiquer la Porte de l'Horloge et la Collégiale et poursuivre la mise en valeur des monuments.
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Mehun-sur-Yèvre
<b>Descriptif</b>	<p>La commune de Mehun-sur-Yèvre possède une richesse patrimoniale importante nécessitant une surveillance régulière. C'est pourquoi un diagnostic de la Collégiale et de la Porte de l'Horloge est nécessaire, car des soucis d'infiltration d'eau et de détérioration sont aujourd'hui visibles, ce qui permettra d'établir un plan d'action pour ces monuments.</p> <p>Le programme Petites Villes de Demain apporte une attention particulière à la dimension patrimoniale qui fait partie intégrante du développement local.</p>
	 
<b>Objectifs</b>	Poursuivre le développement touristique communal à travers la préservation et la valorisation du patrimoine historique et culturel.
<b>Partenaires</b>	Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine Architecte des Bâtiments de France Fondation du patrimoine
<b>Budget prévisionnel</b>	40 000€ HT pour le diagnostic de l'état des deux monuments permettant d'aboutir à un programme de travaux de réhabilitation. Réfection des noues de toiture : 65 000€
<b>Plan de financement prévisionnel</b>	DRAC : 20 000 € Mehun-sur-Yèvre : 85 000 €
<b>Calendrier</b>	Date de début : 2024
<b>Lien(s) avec les autres outils de revitalisation</b>	/
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Proposition d'aménagement
<b>Annexes</b>	Néant.

### Contenu de l'action

Description	Calendrier		Budget	
	Début	Fin	Coûts	Financement
Etudes / diagnostics	2024	-	105 000€	Mehun : 85 000€ DRAC : 20 000€

## FICHE ACTION

### Axe 3 : Développer l'attractivité et étoffer l'offre touristique

<b>Action N°</b>	3
<b>Nom de l'action</b>	La Fabrique des Arts.
<b>Maître d'ouvrage</b>	SCCV La Fabrique des Arts.
<b>Description</b>	<p>Le projet de la Fabrique des Arts, étant un projet privé, a pour vocation de transformer l'ancien site industriel de porcelaine PIGOIS actuellement en friche, en lieu d'expression artistique.</p> <p>Située le long du canal, l'ancienne usine dispose de plusieurs bâtiments. Les orientations du projet s'articulent autour de la rénovation en conservation, mettant en valeur le patrimoine industriel local, avec des modes constructifs vertueux, innovants et respectueux de l'environnement.</p> <p>Ce projet allie un espace de création ouvert sur la ville et quelques logements à usage mixte d'habitation et d'activité professionnelle. Ils seront également créés des espaces de création et d'expositions, des salles de réception, des serres et jardins suspendus, un restaurant, des terrasses végétalisées.</p> <p>Au-delà d'offrir un lieu touristique d'envergure, écologique et d'un pôle d'attractivité, le site permettra d'inscrire la commune comme étant un haut lieu d'artisanat et d'art.</p>
	
<b>Objectifs</b>	Accompagner le développement d'un lieu artistique à multiples fonctions sur les bords du Canal de Berry.
<b>Partenaires</b>	Bourges Plus Commune de Mehun-sur-Yèvre État
<b>Budget prévisionnel</b>	Le montant des travaux est estimé à 3 200 000 € en 2022
<b>Plan de financement prévisionnel</b>	Indéterminé
<b>Calendrier</b>	Date de début : 2023
<b>Lien(s) avec les autres outils de revitalisation</b>	- Elaborer une étude du quartier du Gué Marin.

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aménagement de la Maison Éclusière</li> <li>- Développer les mobilités alternatives.</li> <li>- OPAH-RU</li> </ul>
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	<p>Nombre de visiteurs annuel.            Notation sur les sites touristiques.            Nombre d'artisans sur le site / occupation des logements            Nombre d'évènements / manifestations.</p>
<b>Annexes</b>	Néant.

### Contenu de l'action

Description	Calendrier		Budget	
	Début	Fin	Coûts	Financement
Fabrique des Arts	2023	-	3 200 000 €	Indéterminé

## FICHE ACTION

### Axe 3 : Développer l'attractivité et étoffer l'offre touristique

<b>Action N°</b>	4
<b>Nom de l'action</b>	Étude du quartier du Gué Marin.
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Mehun-sur-Yèvre
<b>Description</b>	<p>L'étude complémentaire a pour objet de définir un plan d'aménagement des espaces publics en parallèle du programme de la Fabrique des Arts ; d'étudier les possibilités de remobilisation de la friche industrielle des silos Axereal en écoquartier intergénérationnel en collaboration avec un bailleur social.</p> 
<b>Objectifs</b>	Aménager un nouveau quartier composé d'habitats durables et d'espaces publics et d'équipements qui permettront de conforter l'attrait de ce quartier patrimonial en devenir, à dominante touristique et culturelle.
<b>Partenaires</b>	CAUE 18
<b>Budget prévisionnel</b>	Mehun-sur-Yèvre : 600€ - adhésion annuelle au CAUE + 57 000€ HT (Assistance à maîtrise d'ouvrage à la définition de l'OAP et honoraires d'un architecte paysagiste pour définir le projet d'aménagement.
<b>Plan de financement prévisionnel</b>	Mehun-sur-Yèvre : 57 600 €
<b>Calendrier</b>	Date de début : 2023 Date de fin : -
<b>Lien(s) avec les autres outils de revitalisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer un lieu artistique multifonctions : Fabrique des Arts.</li> <li>- OPAH</li> </ul>
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Propositions d'aménagement
<b>Annexes</b>	Néant.

### Contenu de l'action

Description	Calendrier		Budget	
	Début	Fin	Coûts	Financement
Réalisation de l'étude	2023	-	57 600 €	Mehun/Y : 57 600 €

## FICHE ACTION

### Axe 3 : Développer l'attractivité et étoffer l'offre touristique

<b>Action N°</b>	5																
<b>Nom de l'action</b>	Camping municipal																
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Mehun-sur-Yèvre																
<b>Description</b>	<p>La commune de Mehun aspire à développer le tourisme via la diversification des services proposés dans le camping municipal grâce aux logements insolites, mais aussi par un redécoupage des emplacements avec du végétal, la rénovation des locaux communs et le renforcement des équipements dédiés aux cyclotouristes afin d'obtenir le label « Accueil Vélo ».</p> <div style="display: flex; justify-content: space-around;">   </div>																
<b>Objectifs</b>	Accroître la fréquentation et améliorer les conditions d'accueil touristique du camping municipal.																
<b>Partenaires</b>	Région Centre – Val de Loire																
<b>Budget prévisionnel</b>	<table border="1"> <tr> <th colspan="2"><b>Logements insolites</b></th> </tr> <tr> <td>4 structures + installation</td> <td>28 980 € HT</td> </tr> <tr> <th colspan="2"><b>Végétalisation du site</b></th> </tr> <tr> <td>Plantations des haies</td> <td>15 006 € HT</td> </tr> <tr> <th colspan="2"><b>Les locaux communs + hall vélos</b></th> </tr> <tr> <td>Rénovation du hall d'accueil et aménagement d'un bâtiment pour le stationnement des vélos</td> <td>3 967 € HT</td> </tr> </table>	<b>Logements insolites</b>		4 structures + installation	28 980 € HT	<b>Végétalisation du site</b>		Plantations des haies	15 006 € HT	<b>Les locaux communs + hall vélos</b>		Rénovation du hall d'accueil et aménagement d'un bâtiment pour le stationnement des vélos	3 967 € HT				
<b>Logements insolites</b>																	
4 structures + installation	28 980 € HT																
<b>Végétalisation du site</b>																	
Plantations des haies	15 006 € HT																
<b>Les locaux communs + hall vélos</b>																	
Rénovation du hall d'accueil et aménagement d'un bâtiment pour le stationnement des vélos	3 967 € HT																
<b>Plan de financement prévisionnel</b>	<table border="1"> <tr> <th colspan="2"><b>Logements insolites</b></th> </tr> <tr> <td>Région Centre Val de Loire</td> <td>50 % = 9 485 €</td> </tr> <tr> <td>Mehun-sur-Yèvre</td> <td>50 % = 9 485 €</td> </tr> <tr> <td>Terrassement</td> <td>100% = 10 010 €</td> </tr> <tr> <th colspan="2"><b>Végétalisation du site</b></th> </tr> <tr> <td>Mehun-sur-Yèvre</td> <td>15 006 €</td> </tr> <tr> <th colspan="2"><b>Les locaux communs + hall vélos</b></th> </tr> <tr> <td>Mehun-sur-Yèvre</td> <td>3 967 €</td> </tr> </table>	<b>Logements insolites</b>		Région Centre Val de Loire	50 % = 9 485 €	Mehun-sur-Yèvre	50 % = 9 485 €	Terrassement	100% = 10 010 €	<b>Végétalisation du site</b>		Mehun-sur-Yèvre	15 006 €	<b>Les locaux communs + hall vélos</b>		Mehun-sur-Yèvre	3 967 €
<b>Logements insolites</b>																	
Région Centre Val de Loire	50 % = 9 485 €																
Mehun-sur-Yèvre	50 % = 9 485 €																
Terrassement	100% = 10 010 €																
<b>Végétalisation du site</b>																	
Mehun-sur-Yèvre	15 006 €																
<b>Les locaux communs + hall vélos</b>																	
Mehun-sur-Yèvre	3 967 €																
<b>Calendrier</b>	<p>Date de début : 2023 Date de fin : 2024</p>																
<b>Lien(s) avec les autres outils de revitalisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Végétalisation du centre-ville et création d'îlots de fraîcheur.</li> <li>- Développer les mobilités alternatives.</li> </ul>																

<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Fréquentation Labélisation Accueil Vélo Nombre de nuitées dans les logements insolites Linéaire planté (ml) Notation
<b>Annexes</b>	Cartographie « végétalisation du camping municipal »

## Contenu de l'action

Description	Calendrier		Budget	
	Début	Fin	Coûts	Financement
Logements insolites + Terrassement	2023	2023	28 980 €	Mehun/Y: 19 495€ Région CVL : 9 485€
Plantation des haies	2023	2024	15 006 €	Mehun/Y : 15 006€
Hall d'accueil + hall vélos	2023	2023	3 967 €	Mehun/Y : 3 967€

## FICHE ACTION

### Axe 3 : Développer l'attractivité et étoffer l'offre touristique

<b>Action N°</b>	6
<b>Nom de l'action</b>	Aire touristique et de loisirs
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Mehun-sur-Yèvre
<b>Description</b>	<p>La commune de Mehun-sur-Yèvre dispose actuellement d'une aire de service pour camping-car sur les bords du canal et des emplacements dans le camping municipal.</p> <p>Une nouvelle aire de stationnement permettrait d'accueillir plus de camping-caristes et de satisfaire le plus grand nombre. Des aménagements annexes à la nouvelle aire permettront d'avoir une stratégie plus globale.</p> <p>Celle-ci comprendra des aménagements complémentaires de loisirs à destination des touristes et locaux.</p>
<b>Objectifs</b>	Diversifier les aménagements de loisirs et développer l'offre à destination des camping-caristes.
<b>Partenaires</b>	Région Centre-Val de Loire
<b>Budget prévisionnel</b>	<p>Maîtrise d'œuvre : 12 000 € HT</p> <p>Travaux : 172 256.50 € HT</p> <p>Démolition du hangar : 35 416.46 € HT</p>
<b>Plan de financement prévisionnel</b>	<p>Mehun-sur-Yèvre : 135 172.96 €</p> <p>Région Centre Val de Loire : 72 500 €</p> <p>Bourges Plus : 15 000 €</p>
<b>Calendrier</b>	Date de début : 2024
<b>Lien(s) avec les autres outils de revitalisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aménagement de la Maison Éclusière</li> <li>- La Fabrique des Arts</li> <li>- Étude du Quartier du Gué-Marin</li> <li>- Végétalisation, ilots de fraîcheur et trame VBN</li> </ul>
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Notation de l'aire
<b>Annexes</b>	Néant

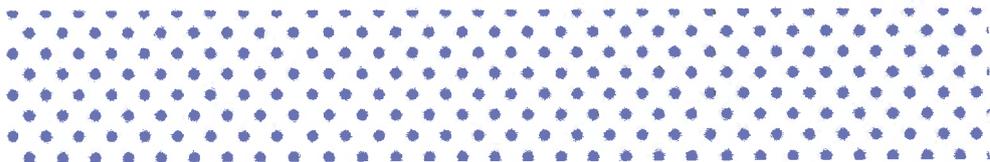
### Contenu de l'action

Description	Calendrier		Budget	
	Début	Fin	Coûts	Financement
Démolition du hangar	2024	2024	35 416,16 €	Mehun/Y CRST
Travaux	2024	2025	175 256.50 €	Mehun/Y Région CVL Bourges Plus
Maîtrise d'œuvre	2024	2024	15 000 €	Mehun/Y

**FICHE ACTION**

**Axe 3 : Développer l'attractivité et étoffer l'offre touristique.**

<b>Action N°</b>	<b>7 – Nouvelle action Avenant 1</b>
<b>Nom de l'action</b>	Valorisation du Château-musée Charles VII
<b>Maître d'ouvrage</b>	Mehun-sur-Yèvre
<b>Description</b>	<p>L'étude diagnostic réalisée par le cabinet MOREAU-BOKTOR, architectes du patrimoine, a permis de mettre en évidence la nécessité d'élaborer un plan pluriannuel des interventions à mener sur le château Charles VII.</p> <p>Ces interventions sont donc programmées en 8 phases :</p> <p><b><u>Travaux d'urgence sur le clos et couvert</u></b>  <i>Phase 1</i> : Tour maîtresse – terrasse  <i>Phase 2</i> : Huisseries de la Tour Maîtresse</p> <p><b><u>Travaux de sécurité</u></b>  <i>Phase 3</i> : Travaux de sécurité de la base de la Tour Ouest  <i>Phase 4</i> : Travaux de sécurité des parties hautes de la Tour Ouest  <i>Phase 5</i> : Tour carrée</p> <p><b><u>Médiation et préservation</u></b>  <i>Phase 6a</i> : Escalier d'accès aux salles basses, confortement des voûtes  <i>Phase 6b</i> : Mur Nord</p> <p><b><u>Conservation et présentation des recherches</u></b>  <i>Phase 7</i> : Salles Basses, crypte archéologique et intégration au sein du parcours de visite  <i>Phase 8</i> : Accessibilité</p> <p>Ces travaux, nécessaires à la pérennité du monument visent également à améliorer l'accueil du public et accentuer l'expérience culturelle et patrimoniale du château-musée Charles VII. L'intégration des salles basses et des découvertes archéologiques dans le parcours de visite y participe et permet de placer le Projet Scientifique et Culturel du musée au cœur des préoccupations architecturales, muséographiques et touristiques.</p>
<b>Objectifs</b>	Poursuivre la valorisation du château Charles VII via un programme pluriannuel de sécurisation, de restauration et d'aménagement de l'édifice.
<b>Partenaires</b>	<p>Mehun-sur-Yèvre                  Bourges Plus                  Architecte des Bâtiments de France (UDAP)                  État – DRAC (CRMH)                  Région Centre - Val de Loire                  Conseil Départemental                  Europe                  Fondation du Patrimoine                  Mécénat privé                  Sauvegarde de l'Art Français</p>
<b>Budget prévisionnel</b>	1 500 000€



<b>Plan de financement prévisionnel</b>	Indéterminé
<b>Calendrier</b>	Date de début prévisionnelle : 2024
<b>Lien(s) avec les autres outils de revitalisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Intégration dans le parcours des visites touristiques de la cité.</li> <li>- Élément contributif au développement du canal à vélo.</li> <li>- Accessibilité PMR des espaces culturels.</li> <li>- Améliorer la performance énergétique des bâtiments publics.</li> <li>- Diagnostiquer la Porte de l'Horloge, la Collégiale et poursuivre la mise en valeur des monuments.</li> </ul>
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fréquentation du Château Charles VII</li> </ul>
<b>Annexes</b>	Néant.

### Contenu de l'action

Description	Calendrier		Budget	
	Début	Fin	Coûts	Financement
Programme pluriannuel de valorisation du château - musée Charles VII	2024	-	1 500 000€	Indéterminé

## FICHE ACTION

Axe 3 : Développer l'attractivité et étoffer l'offre touristique.

<b>Action N°</b>	<b>8 – Nouvelle action Avenant 1</b>
<b>Nom de l'action</b>	La culture et l'art dans l'espace public.
<b>Maître d'ouvrage</b>	Mehun-sur-Yèvre
<b>Description</b>	<p>La richesse culturelle de Mehun-sur-Yèvre de par son Histoire, son artisanat, son industrie, sa gastronomie et son art n'est plus à démontrer puisqu'elle accueille chaque année de plus en plus de visiteurs. L'attractivité de la commune, et plus globalement du territoire du Cher, bénéficiera de l'élection de la ville de Bourges comme prochaine Capitale Européenne de la Culture en 2028.</p> <p>Ce faisant, il convient d'anticiper cet afflux touristique supplémentaire en complétant l'offre existante par la culture et l'art dans les espaces publics. Ceci pourra se matérialiser par l'animation du parcours touristique en le parsemant d'éléments culturels qui permettront de créer des liaisons entre les différents sites touristiques, d'animer la déambulation et de valoriser les éléments patrimoniaux.</p>
<b>Objectifs</b>	Poursuivre le développement de l'offre et de l'expérience touristique de Mehun-sur-Yèvre dans la perspective de Bourges Capitale Européenne de la Culture 2028, en intégrant des actions culturelles et/ou artistiques dans les espaces publics.
<b>Partenaires</b>	Bourges Plus Région Centre-Val de Loire État Département du Cher Entreprises, industries, écoles, associations locales Mécénat
<b>Budget prévisionnel</b>	En fonction des aménagements
<b>Plan de financement prévisionnel</b>	En fonction des aménagements
<b>Calendrier</b>	Date de début : 2024 Date de fin : 2028
<b>Lien(s) avec les autres outils de revitalisation</b>	- Toutes les actions relatives à l'axe 3
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Nombre d'éléments culturels et artistiques intégrés à l'espace public.
<b>Annexes</b>	Néant.

### Contenu de l'action

Description	Calendrier		Budget	
	Début	Fin	Coûts	Financement
Aménagements	2025	2028	Indéterminé	Indéterminé

## FICHE ACTION

### Axe 4 : Améliorer le cadre de vie et encourager les mobilités alternatives

<b>Action N°</b>	1
<b>Nom de l'action</b>	Performance énergétique des bâtiments publics.
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Mehun-sur-Yèvre
<b>Description</b>	La rénovation énergétique des bâtiments publics consiste à effectuer des travaux et des améliorations visant à augmenter l'efficacité énergétique de ces bâtiments. Cela implique plusieurs interventions possibles : isolation thermique, le système de chauffage, d'éclairage, l'étanchéité à l'air et/ou les énergies renouvelables.
<b>Objectifs</b>	Réduire la consommation d'énergie, les coûts de fonctionnement et l'empreinte écologique, améliorer le confort des occupants, valoriser le patrimoine public, respecter les réglementations et montrer l'exemple en matière de durabilité et d'efficacité énergétique.
<b>Partenaires</b>	SDE 18 ALEC 18 Région Centre-Val de Loire État Département
<b>Budget prévisionnel</b>	20 000 €
<b>Plan de financement prévisionnel</b>	Mehun-sur-Yèvre : 20 000 €
<b>Calendrier</b>	Date de début : 2025
<b>Lien(s) avec les autres outils de revitalisation</b>	/
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Classement de la performance énergétique Évolution de la consommation énergétique
<b>Annexes</b>	Néant.

### Contenu de l'action

Description	Calendrier		Budget	
	Début	Fin	Coûts	Financement
Diagnostic / étude	2025	-	20 000 €	Mehun/Y : 20 000 €

## FICHE ACTION

### Axe 4 : Améliorer le cadre de vie et encourager les mobilités alternatives

<b>Action N°</b>	2 – <i>Fusion d'actions Avenant 1</i>
<b>Nom de l'objectif</b>	La nature en ville
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Mehun-sur-Yèvre
<b>Description</b>	<p>Face au changement climatique en cours et aux périodes estivales de plus en plus chaudes générant des îlots de chaleur, la végétalisation de la commune est devenue un élément incontournable.</p> <p>En effet, la présence des parcs et des cours d'eau doit être complétée par une végétalisation du cœur de ville, mais aussi dans d'autres lieux vecteurs d'îlots de chaleur comme les parkings ou le cimetière ; en laissant plus de place au végétal et moins au minéral. La renaturation aura in fine, un impact positif sur la qualité de vie et l'attractivité du centre-bourg.</p> <p>Accroître la place de la nature dans la commune, c'est aussi maintenir et reconstituer les réseaux d'échanges pour que les espèces animales et végétales puissent, circuler, s'alimenter, se reproduire, se reposer... et assurer ainsi leur cycle de vie.</p> <div style="display: flex; justify-content: space-around;">   </div> <p>(Exemple de sites à végétaliser – cimetière / école Jules Ferry / Ecole des Charmilles / Stade / ...)</p>
<b>Objectifs</b>	Accroître la végétalisation du centre-ville, créer des îlots de fraîcheur et conforter les trames vertes, bleues et noires.
<b>Partenaires</b>	Bourges Plus Région Centre – Val de Loire CAUE PETR Nature 18 ...
<b>Budget prévisionnel</b>	Commune de Mehun-sur-Yèvre : 20 000€ pour une étude visant à identifier les espaces à végétaliser.

<b>Plan de financement prévisionnel</b>	Mehun-sur-Yèvre : 20 000 €
<b>Calendrier</b>	Date de début : 2025
<b>Lien(s) avec les autres outils de revitalisation</b>	Tous les aménagements pouvant intégrer du végétal.
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Satisfaction des riverains (questionnaire)</li> <li>- Linéaire de haies plantées (ml)</li> <li>- Surface désimperméabilisée (m<sup>2</sup>)</li> <li>- Surface végétalisée (m<sup>2</sup>)</li> <li>- Nombre de participants au permis à végétalisé</li> <li>- Linéaire de berges restaurées (ml)</li> <li>- Extinction de l'éclairage (%)</li> </ul>
<b>Annexes</b>	Néant.

### Contenu de l'action

Description	Calendrier		Budget	
	Début	Fin	Coûts	Financement
Aménagements	2025	-	20 000 €	Indéterminé

## FICHE ACTION

### Axe 4 : Améliorer le cadre de vie et encourager les mobilités alternatives

<b>Action N°</b>	3
<b>Nom de l'action</b>	Place du 14 Juillet.
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Mehun-sur-Yèvre
<b>Description</b>	<p>Une partie de la place du 14 juillet a fait l'objet d'une rénovation ces dernières années. Il convient à travers ce projet de poursuivre les aménagements sur le reste de la place, sur les trottoirs / pistes cyclables notamment et d'apporter des éléments complémentaires à la réalisation (plantations, éléments de sécurisation des vélos, lieu de « détente », ...) afin d'embellir l'entrée dans le centre-ville.</p> 
<b>Objectifs</b>	Poursuivre l'aménagement de la Place du 14 Juillet
<b>Partenaires</b>	Bourges Plus CAUE Département du Cher État Région Centre – Val de Loire
<b>Budget prévisionnel</b>	Commune de Mehun-sur-Yèvre : 20 000€ pour une étude urbanistique (voirie, déplacement, paysager)
<b>Plan de financement prévisionnel</b>	Mehun-sur-Yèvre : 20 000 €
<b>Calendrier</b>	Date de début : 2025
<b>Lien(s) avec les autres outils de revitalisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser les mobilités alternatives.</li> <li>- Végétalisation et îlots de fraîcheur.</li> </ul>
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Vacance commerciale Linéaire cyclable crée Proposition d'aménagements
<b>Annexes</b>	Néant.

### Contenu de l'action

Description	Calendrier		Budget	
	Début	Fin	Coûts	Financement
Étude	2025	-	20 000 €	Mehun/Y : 20 000 €
Aménagements	-	-	Indéterminé	Indéterminé

## FICHE ACTION

### Axe 4 : Améliorer le cadre de vie et encourager les mobilités alternatives

<b>Action N°</b>	4
<b>Nom de l'action</b>	Les mobilités alternatives.
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Mehun-sur-Yèvre
<b>Description</b>	Le développement d'autres pratiques de mobilité sur la commune de Mehun-sur-Yèvre s'inscrit dans une stratégie de transition commune au territoire national qui est de développer le transport alternatif et accentuer l'utilisation des transports en commun. Localement, plusieurs actions sont apparues comme prioritaires : <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Le pôle gare</li> <li>→ Le covoiturage</li> <li>→ Les transports doux</li> <li>→ Les transports en commun routiers</li> </ul>
<b>Objectifs</b>	Encourager et faciliter l'usage des mobilités alternatives dans le centre-ville et entre les pôles structurants communaux.
<b>Partenaires</b>	Bourges Plus Région Centre – Val de Loire État
<b>Budget prévisionnel</b>	Étude des déplacements : 16 000 € HT / 19 200 € TTC Aménagements : indéterminés
<b>Plan de financement prévisionnel</b>	<b>Étude des déplacements</b> ANCT : 12 800 € HT / 15 360 € TTC Mehun-sur-Yèvre : 3 200 € HT / 3 840 € TTC <b>Aménagements</b> Indéterminés
<b>Calendrier</b>	Date de début : 2024
<b>Lien(s) avec les autres outils de revitalisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuivre l'aménagement de la place du 14 juillet.</li> <li>- Elaborer une étude du quartier du Gué Marin.</li> </ul>
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Linéaire cyclable crée Comptage routier Nombre de bornes électriques dans l'espace public
<b>Annexes</b>	Néant.

### Contenu de l'action

Description	Calendrier		Budget	
	Début	Fin	Coûts	Financement
Étude	2024	2024	19 200 €	Mehun/Y : 3 840€ ANCT : 15 360 €
Aménagements	-	-	Indéterminés	Indéterminés

## FICHE ACTION

### Axe 4 : Améliorer le cadre de vie et encourager les mobilités alternatives

<b>Action N°</b>	5	
<b>Nom de l'action</b>	Piscine municipale	
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Mehun-sur-Yèvre	
<b>Description</b>	<p>Mehun-sur-Yèvre disposait d'un bassin couvert pour l'apprentissage de la natation (scolaire) et régulièrement ouvert aux personnes extérieures, mais il y a 6 ans la toiture s'est affaissée obligeant sa fermeture. En ce qui concerne le bassin extérieur qui n'était ouvert que quelques mois dans l'année, la crise du COVID-19 n'a pas permis son entretien et a dû être fermé.</p> <p>Une étude est en cours afin de proposer plusieurs scénarii et sera terminée courant 2024, au même titre que l'étude de faisabilité réalisé par l'ALEC 18 pour le raccordement du système de chauffage à de la géothermie.</p> <p>La structure nautique est importante pour l'apprentissage, la santé et le maintien d'un service sur le bassin de vie.</p>	
<b>Objectifs</b>	Proposer une nouvelle infrastructure publique destinée à l'apprentissage de la natation dans le cadre scolaire, associatif, médical et/ou de loisir.	
<b>Partenaires</b>	Bourges Plus État ANS	Région Département ALEC 18
<b>Budget prévisionnel</b>	Cabinet d'architecte : 137 352 € HT Pré-étude géothermie (ALEC 18) : Gratuite Étude de faisabilité géothermie (ALEC 18) : consultation en cours Mission de sondage et d'essais : 6 501,60 € HT Mission contrôle technique (Apave) : 11 280 € HT Travaux de réhabilitation : 1 500 000 € HT	
<b>Plan de financement prévisionnel</b>	Indéterminé	
<b>Calendrier</b>	Date de début : 2023	
<b>Lien(s) avec les autres outils de revitalisation</b>	- Améliorer la performance énergétique des bâtiments publics.	
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Fréquentation Nombre d'adhérents aux associations	
<b>Annexes</b>	Néant.	

### Contenu de l'action

Description	Calendrier		Budget	
	Début	Fin	Coûts	Financement
Étude(s)	2023	-	6 501,60 € HT 11 280 € HT 137 352 € HT	Mehun/Y Mehun/Y Mehun/Y
Réhabilitation	2024	-	1 500 000 € HT	Indéterminé

## Annexe 3 – Maquette financière

### Année 2024

Au titre de l'année budgétaire 2024, sur la base des actions programmées de la convention cadre, la maquette financière annuelle prévisionnelle précise les financements prévus en début de chaque année :

Action	M.O	Montant total	Part M.O	Part Etat	Part autres financeurs	Niveau de validation
1.1	Bourges Plus	En fonction des opérations	1 000 000 €	CDC* : 800 000 € *Caisse des Dépôts et Consignations	Ville de Bourges : 200 000 € Ville de Mehun-sur-Yèvre : 10 000 € SEM Territoria : 200 000 € Caisse d'Épargne Loire France : 90 000 € Crédit Agricole Centre Loire : 90 000 € CCI du Cher : 20 000 €	Validé et/ou en cours
1.2	Bourges Plus	54 000 €	54 000 €	Nul	Nul	Validé
1.3*	Bourges Plus	Nul	Nul	Nul	Nul	En cours
1.4*	BGE Berry Touraine	24 665 €	5 233 €	Nul	BPI : 12 332,50 € A vos ID : 4 000 € Auto financement bénéficiaires / CPF / AGEFICE : 600 € Bourges Plus : 2 500 €	Validé
2.1	Bourges Plus	1/Étude pré-opérationnelle : 75 450 € 2/ Suivi-animation OPAH-RU Mehun/Y : 70 199,53 €	1/ 35 450 € 2/ -	1/ ANAH : 40 000 € 2/ ANAH : 45 669,77€	1/ Nul 2/ Nul	Validé et/ou en cours
2.2	Bailleurs sociaux	1/ France Loire : 19 rue Paul Besse : indéterminé 2/ Val de Berry - Gué Marin : indéterminé	1/ Indéterminé 2/ Indéterminé	Indéterminé	Indéterminé	Indéterminé
2.3	Val de Berry	Indéterminé	Indéterminé	Indéterminé	Indéterminé	Indéterminé
2.4*	Bourges Plus	150 000 €	75 000 €	Nul	Mehun-sur-Yèvre : 75 000 €	En cours
3.1	Mehun-sur-Yèvre	372 638 €	98 847€	Nul	Région Centre – Val de Loire : 178 665 € Département : 29 608 € Autofinancement SCB : 59 220 € Alvéole Plus : 6 298 €	En cours
3.2	Mehun-sur-Yèvre	105 000€	85 000 €	Nul	DRAC : 20 000 €	A valider
3.3	SCCV La Fabrique des Arts	3 200 000 €	Indéterminé	Indéterminé	Indéterminé	Indéterminé
3.4**	CAUE	57 600 €	57 600 €	Nul	Nul	Validé
3.5**	Mehun-sur-Yèvre	47 953 €	38 468 €	Nul	Région Centre – Val de Loire : 9 485 €	Validé
3.6	Mehun-sur-Yèvre	222 672.96 € €	135 172.96 €	Nul	Région Centre – Val de Loire : 72 500 € Bourges Plus : 15 000 €	Validé et/ou en cours
3.7*	Mehun-sur-Yèvre	1 500 000 €	Indéterminé	Indéterminé	Indéterminé	A valider
3.8*	Mehun-sur-Yèvre	En fonction des aménagements	Indéterminé	Indéterminé	Indéterminé	A valider
4.1	Mehun-sur-Yèvre	20 000 €	20 000 €	Nul	Indéterminé	Validé
4.2***	Mehun-sur-Yèvre	20 000 €	20 000 €	Indéterminé	Indéterminé	A valider
4.3	Mehun-sur-Yèvre	20 000 €	20 000 €	Nul	Indéterminé	A valider
4.4	Mehun-sur-Yèvre	1/ Etude : 16 000 € 2/ Aménagements : indéterminé	1/ 3 200 €	ANCT : 12 800 €	Nul	Validé
4-5	Mehun-sur-Yèvre / Bourges Plus	1/ Etudes – diagnostic : 155 133,60 € 2/ Travaux : 1 500 000 €	1/ 155 133,60 € 2/ Indéterminé	1/ Nul 2/ Indéterminé	Indéterminé	A valider
*	Nouvelles actions					
**	Action terminée					
***	Fusion des actions « Trames vertes, bleues et noires » et « végétalisation et îlots de fraîcheur »					